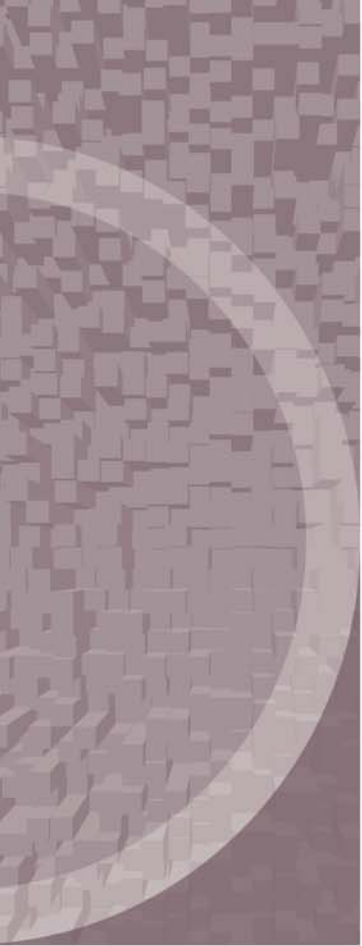




ÉVALUATION DE PROGRAMME

MESURES VISANT À ATTÉNUER LES EFFETS
DE LA BAISSÉ DE L'EFFECTIF SCOLAIRE
DANS LE RÉSEAU COLLÉGIAL PUBLIC

Rapport d'évaluation



ÉVALUATION DE PROGRAMME

MESURES VISANT À ATTÉNUER LES EFFETS
DE LA BAISSÉ DE L'EFFECTIF SCOLAIRE
DANS LE RÉSEAU COLLÉGIAL PUBLIC

Rapport d'évaluation

Coordination de l'évaluation

Diane Charest
*Chef du Service de la recherche
Direction de la recherche, des statistiques
et des indicateurs, MELS*

Analyse et rédaction

Dominique Fraser
Conseillère en évaluation de programme

En collaboration avec

Nathalie Daigle
*Conseillère en évaluation de programme
Service de la recherche
Direction de la recherche, des statistiques
et des indicateurs, MELS*

Analyses statistiques

Bénédikta Ristic
Consultante

Soutien technique

Geneviève Aylwin, Francine Couture,
Philippe Naud et Francis Pelletier
*Direction de la recherche, des statistiques
et des indicateurs, MELS*

Graphisme et infographie

Deschamps Design

Comité d'évaluation

Claude Royer
*Directeur général
Direction générale du financement
et de l'équipement, MELS*

Serge Côté
*Directeur général
Direction générale des programmes
et du développement, MELS*

Monique Pesant
*Directrice des services administratifs
Fédération des cégeps*

Normand Pépin
*Analyste en procédés administratifs
Direction générale du financement
et de l'équipement, MELS*

Luc Labonté
*Agent de recherche
et de planification socioéconomique
Direction de la planification
et du développement, MELS*

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 : CONTEXTE D'ÉVALUATION	3
1.1 Contexte d'évaluation	3
1.2 Objectifs d'évaluation	3
1.3 Mandat d'évaluation	3
1.4 Comité d'évaluation	4
CHAPITRE 2 : STRATÉGIE D'ÉVALUATION	5
2.1 Période et aspects de l'évaluation à couvrir	5
2.2 Questions d'évaluation, indicateurs et sources d'information	5
2.2.1 L'évaluation de la mise en place des mesures	5
2.2.2 L'évaluation de la pertinence des mesures	6
2.2.3 L'évaluation de l'efficacité des mesures	6
2.2.4 L'évaluation des effets des mesures	6
2.3 Méthodologie	7
2.3.1 L'étude des sources d'information	7
2.3.2 Le questionnaire	7
2.3.3 L'entrevue	7
2.4 Traitement des données	8
CHAPITRE 3 : ANALYSE DES RÉSULTATS	9
3.1 Implantation des mesures	9
3.1.1 Le respect des règles prévues lors de la mise en place des mesures	11
3.1.2 Les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à l'application des mesures	12
3.1.3 L'effectif ayant bénéficié des mesures	14
3.1.4 Le choix des critères d'admissibilité	15
3.1.5 Les modalités de fonctionnement de chacune des mesures	18
3.1.6 Les modalités de financement des mesures	19

3.2	Pertinence des mesures	20
3.2.1	L'adéquation entre les mesures mises en place et les besoins exprimés par les cégeps	21
3.2.2	L'adéquation des mesures à la situation actuelle des cégeps	23
3.2.3	Les défis à relever en ce qui concerne les fluctuations à la baisse de l'effectif	31
3.2.3.1	Le point de vue des répondants du MELS	32
3.2.3.2	Le point de vue des répondants des cégeps	33
3.2.4	Les modifications proposées par les répondants rattachés aux cégeps	35
3.3	Efficacité des mesures	37
3.3.1	Les subventions accordées	37
3.3.2	La part occupée par les mesures dans les dépenses de fonctionnement des cégeps	50
3.3.3	Les effets sur la consolidation de l'offre de formation (volet 4)	53
3.3.4	Les effets des mesures sur les établissements d'enseignement de taille restreinte	55
3.3.5	La réponse aux besoins particuliers (volet 2)	56
3.3.6	Le soutien aux programmes de formation technique en difficulté (volet 3)	56
3.3.7	Les ressources consenties pour consolider l'offre de formation (volet 4)	58
3.3.8	La satisfaction des responsables des cégeps	58
3.4	Effets des mesures	60
3.5	Mise au point sur les Centres collégiaux de transfert de technologie	63
	CONCLUSION	65

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Tableau 1 :	Répartition du nombre de cégeps qui ont reçu de l'aide, de 2000-2001 à 2004-2005	11
Tableau 2 :	Ressources humaines et matérielles utilisées en 2004-2005 par le MELS	12
Tableau 3 :	Mesures visant à atténuer les effets de la baisse de l'effectif scolaire dans les cégeps (volets 1 à 4), de 2000-2001 à 2004-2005	13
Tableau 4 :	Perception des personnes ayant répondu au questionnaire par rapport au choix des conditions d'admissibilité, selon chacun des volets de la mesure	16
Tableau 5 :	Adéquation entre les besoins des établissements d'enseignement et les mesures d'aide, selon différents énoncés	21
Tableau 6 :	Adéquation des mesures mises en place à la situation actuelle des cégeps	24
Tableau 7 :	Nombre d'élèves des cégeps, par région, à l'enseignement ordinaire, à temps plein, trimestre d'automne – Observations (2003 et 2004) et prévisions (2003 et 2004)	24
Tableau 8a :	Nombre d'élèves à l'enseignement ordinaire, à temps plein dans les cégeps	25
Tableau 8b :	Effectif de référence	29
Tableau 9 :	Comparaison du nombre de PES brutes de l'enseignement ordinaire avec le nombre d'élèves dans le réseau collégial public par région	32
Tableau 10 :	Défis à relever au cours des prochaines années, selon différents énoncés	34
Tableau 11 :	Mesures mises en place à la suite du rapport du Comité sur la baisse de l'effectif scolaire dans le réseau collégial public (volets 1 à 4) – Année scolaire 2002-2003 (en dollars)	38
Tableau 12 :	Mesures mises en place à la suite du Rapport du Comité sur la baisse de l'effectif scolaire dans le réseau collégial public (volets 1 à 4) – Année scolaire 2003-2004 (en dollars)	40

Tableau 13 :	Mesures mises en place à la suite du Rapport du Comité sur la baisse de l'effectif scolaire dans le réseau collégial public (volets 1 à 4) – Année scolaire 2004-2005 (en dollars)	43
Tableau 14 :	Nombre d'élèves à l'enseignement ordinaire, à temps plein, trimestre d'automne, observations (2000-2004)	49
Tableau 15 :	Rapport entre la somme des allocations visant à atténuer les effets de la baisse de l'effectif scolaire dans les cégeps et la somme de leurs dépenses de fonctionnement à l'enseignement ordinaire, pendant la période allant de 2000-2001 à 2004-2005, selon le cégep et la région administrative	51
Tableau 16 :	Modifications à la carte des enseignements en formation technique – Ajouts et retraits	54
Tableau 17 :	Liste des programmes d'études qui ont bénéficié des mesures de l'annexe F138	57
Tableau 18 :	Sommes accordées pour la promotion allant de 2000-2001 à 2004-2005	58
Tableau 19 :	Satisfaction des répondants au regard des mesures mises en place	59
Tableau 20 :	Effets perçus par les répondants selon différents énoncés	60
Tableau 21 :	Comparaison de la somme des subventions par cégep et par volet, de 2002-2003 à 2004-2005	62
Graphique Ia :	Nombre d'élèves à l'enseignement collégial à temps plein automne Observations(2000-2004) et prévisions (2005-2014) (3 régions)	30
Graphique Ib :	Nombre d'élèves à l'enseignement collégial à temps plein automne Observations (2000-2004) et prévisions (2005-2014) (province)	30
Graphique II :	Montant des mesures mises en place à la suite du rapport du Comité sur la baisse de l'effectif scolaire dans le réseau collégial public - Année scolaire 2004-2005	47
Graphique III :	Montant des mesures mises en place à la suite du rapport du Comité sur la baisse de l'effectif scolaire dans le réseau collégial public - Année scolaire 2004-2005 Région de Montréal	50

INTRODUCTION

Dans le contexte du Plan de modernisation de l'État, où l'importance de l'évaluation de programme a été réaffirmée, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a élaboré sa politique et revu son cadre de gestion relativement à l'évaluation de programme. Il a produit un plan transitoire d'évaluation de programme pour 2005-2006, dans lequel est prévue, entre autres, l'évaluation des mesures visant à atténuer les effets de la baisse de l'effectif scolaire dans le réseau collégial public.

Bien que certaines mesures d'aide aient été mises sur pied en 2000, c'est en 2002 que le ministre de l'Éducation de l'époque, M. Sylvain Simard, annonçait qu'une somme de 15 M\$ serait consacrée aux cégeps, plus particulièrement à ceux qui sont situés en région, pour contrer les effets de la baisse de l'effectif. Ces mesures étaient tirées du rapport : *État de situation et voies de solutions*¹. Ce rapport présentait les travaux et les recommandations d'un comité formé de représentants du ministère de l'Éducation et de la Fédération des cégeps.

Depuis le début de l'implantation des premiers volets, en 2000-2001, les mesures visant à atténuer les effets de la baisse de l'effectif scolaire dans le réseau collégial public n'ont pas été évaluées dans leur ensemble. C'est ce qui a nécessité la planification de cette évaluation dans le plan transitoire d'évaluation de programme.

Le rapport d'évaluation des mesures visant à atténuer les effets de la baisse de l'effectif scolaire dans le réseau collégial public comprend trois chapitres. Le premier présente le contexte d'évaluation. On y trouve le contexte, les objectifs, le mandat et la composition du comité. Le deuxième présente la stratégie d'évaluation et la méthode utilisée. Le troisième se rapporte à l'analyse des résultats. Les données ainsi que les réponses aux questionnaires ont été compilées et des constatations ont été tirées de cette analyse.

1. FÉDÉRATION DES CÉGEPS, *Baisse de l'effectif scolaire dans le réseau collégial public. État de situation et voies de solutions*, Éducation Québec, avril 2002.

CHAPITRE

1

CONTEXTE D'ÉVALUATION

1.1 CONTEXTE D'ÉVALUATION

Rendu public en mai 2004, le plan de modernisation 2004-2007, *Moderniser l'État – Pour des services de qualité aux citoyens*, confirme la volonté gouvernementale d'améliorer l'offre de services aux citoyens et réitère l'importance de l'évaluation de programme et de la gestion axée sur les résultats. Il annonce que tous les programmes seront soumis à un examen triennal, peu importe qu'ils soient reconduits avec ou sans changement, et que cet examen comprendra une évaluation des résultats obtenus.

Dans ce contexte, le MELS a conçu sa politique d'évaluation et revu son cadre de gestion relativement à l'évaluation de programme. De plus, le Ministère a produit un plan transitoire d'évaluation de programme 2005-2006 dans lequel sont précisés les programmes ou les mesures pour lesquels il y aura élaboration d'un cadre d'évaluation ou d'une évaluation pour l'année en cours. Les mesures visant à atténuer les effets de la baisse de l'effectif scolaire dans le réseau collégial public font partie des programmes sélectionnés dans le plan transitoire 2005-2006. Ainsi, les travaux ont débuté en 2005-2006 par la conception d'un cadre d'évaluation, suivi de l'évaluation.

1.2 OBJECTIFS D'ÉVALUATION

L'évaluation des mesures visant à atténuer les effets de la baisse de l'effectif scolaire dans le réseau collégial public avait pour but d'alimenter la réflexion et d'orienter les discussions sur l'amélioration, la poursuite, la réorientation ou l'abolition des mesures évaluées. Pour ce faire, l'évaluation porte sur l'étude de la mise en place, de la pertinence, de l'efficacité et des effets des mesures en question.

Jusqu'à maintenant, le volet 5, qui touche les Centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT), est le seul qui a fait l'objet d'une étude conjointe par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

1.3 MANDAT D'ÉVALUATION

Le secteur de l'enseignement supérieur souhaite obtenir une évaluation des résultats de la mise en place des mesures pour atténuer l'impact des baisses d'effectif. Les volets 1 à 4 seront évalués et décrits dans le chapitre 3.

Cette évaluation permettra au secteur en cause d'avoir une mesure des effets sur l'évolution de l'effectif dans les cégeps, dont le maintien de certains programmes est problématique, ainsi que sur la rationalisation de la carte des programmes. Elle alimentera aussi la réflexion du Comité mixte sur les affaires matérielles et financières des cégeps (COMIX), laquelle portera sur ces mesures et sur la pertinence de les modifier.

Les années scolaires allant de 2000-2001 à 2004-2005 sont évaluées. Et ce, même si certains des volets ont été mis en œuvre à compter de 2002-2003 seulement.

1.4 COMITÉ D'ÉVALUATION

Un comité d'évaluation a été formé afin de bien définir le mandat d'évaluation, de contribuer aux travaux d'évaluation et d'assurer le suivi. Ce comité est consultatif et sa participation se fait de façon ponctuelle, selon les besoins exprimés par le ou les responsables de l'évaluation à la Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs (DRSI) du MELS. Il est composé des personnes suivantes :

Responsables de l'évaluation

Diane Charest	Chef du service de la recherche Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs	MELS
Dominique Fraser	Agente de recherche et de planification socioéconomique Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs	MELS

Membres consultants

Claude Royer	Directeur général Direction générale du financement et de l'équipement	MELS
Serge Côté	Directeur général Direction générale des programmes et du développement	MELS
Monique Pesant	Directrice Direction des services administratifs	Fédération des cégeps
Normand Pépin	Analyste en procédés administratifs Direction générale du financement et de l'équipement	MELS
Luc Labonté	Agent de recherche et de planification socioéconomique Direction de la planification et du développement	MELS

CHAPITRE

2

STRATÉGIE D'ÉVALUATION

2.1 PÉRIODE ET ASPECTS DE L'ÉVALUATION À COUVRIR

La période couverte par l'évaluation des mesures visant à atténuer les effets de la baisse de l'effectif scolaire dans le réseau collégial public correspond aux années scolaires s'échelonnant de 2000-2001 à 2004-2005. Les divers aspects couverts par l'évaluation du programme sont les suivants :

- l'implantation qui a pour objectif de documenter la mise en œuvre du programme et de vérifier si l'effectif atteint est bel et bien celui qui a été ciblé au départ ;
- la pertinence qui permet de s'interroger sur les besoins de l'effectif et l'existence même du programme ;
- l'efficacité qui mesure principalement l'atteinte des objectifs du programme ;
- les effets qui mesurent les répercussions prévues et non prévues du programme afin de voir si la problématique de départ s'est améliorée.

2.2 QUESTIONS D'ÉVALUATION, INDICATEURS ET SOURCES D'INFORMATION

Afin de mener à bien l'évaluation des mesures visant à atténuer les effets de la baisse de l'effectif scolaire dans le réseau collégial public, pour chacun des quatre aspects à évaluer, des questions, des indicateurs et des sources d'information ont été préalablement définis. Plus précisément, les questions d'évaluation ont découlé des aspects retenus pour l'évaluation des différentes mesures. De plus, pour répondre à ces questions, divers indicateurs de nature qualitative ou quantitative ont été déterminés ainsi que la ou leurs sources.

2.2.1 L'ÉVALUATION DE L'IMPLANTATION DES MESURES

L'évaluation de l'implantation visait à documenter le déroulement de la mise en œuvre du programme et à vérifier si le programme a effectivement rejoint l'effectif scolaire visé. La liste des questions d'évaluation est présentée ci-dessous.

- Q1a : Est-ce que le MELS a suivi les règles prévues lors de la mise en place des mesures ?
- Q1b : Est-ce que l'application des mesures par le MELS et dans les établissements a nécessité des ressources humaines, matérielles et financières additionnelles ?
- Q2 : Est-ce que la clientèle qui a bénéficié des mesures est bien celle qui a été ciblée au départ ?

- Q3 : Est-ce que les critères d'admissibilité ont été bien définis ?
- Q4 : Les modalités de fonctionnement diffèrent-elles d'une mesure à l'autre ?
- Q5 : Quelles sont les modalités de financement ou de reconduction de financement ?

2.2.2 L'ÉVALUATION DE LA PERTINENCE DES MESURES

L'évaluation de la pertinence avait pour but de voir si les objectifs et les solutions apportées étaient adaptés aux besoins à combler ou à la raison d'être du programme. Les questions étaient les suivantes :

- Q1 : Est-ce que les mesures répondent aux besoins des cégeps ?
- Q2 : Les mesures appliquées sont-elles toujours d'actualité ?
- Q3 : Quels défis majeurs reste-t-il à relever concernant les fluctuations à la baisse de la clientèle ?

2.2.3 L'ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DES MESURES

L'évaluation de l'efficacité visait à mesurer l'atteinte des objectifs du programme. La liste des questions d'évaluation de l'efficacité est présentée ci-dessous.

- Q1 : Quels produits (subventions) ont été livrés ?
- Q2 : Est-ce que les effets de la baisse de l'effectif ont été atténués par les mesures mises en place ?
- Q3 : Est-ce que l'offre de formation a été consolidée ? (volet 4)
- Q4 : Est-ce que les établissements de taille restreinte ont pu continuer d'assurer leur mission ?
- Q5 : Est-ce qu'on a répondu aux besoins particuliers ? (volet 2)
- Q6 : Est-ce que les programmes de formation technique en difficulté ont été soutenus ? (volet 3)
- Q7 : Quelles sont les ressources qui ont été consenties pour consolider l'offre de formation ? (volet 4)
- Q8 : Est-ce que les responsables des cégeps sont satisfaits du type d'intervention gouvernementale ?

2.2.4 L'ÉVALUATION DES EFFETS DES MESURES

L'évaluation des effets avait pour but de juger des résultats sur l'effectif scolaire ou sur la situation ciblée ainsi que des conséquences non prévues par le programme. Voici la liste des questions :

- Q1 : Est-ce que la stratégie d'intervention proposée par les mesures produit les changements attendus ?
Comment se compare la cible après l'intervention avec la cible telle qu'elle a été souhaitée ?
- Q2 : Quels facteurs externes au programme peuvent également influencer la cible ou les résultats ?
- Q3a : Y a-t-il eu des effets non anticipés par rapport aux effets recherchés ?
- Q3b : Est-ce que ces effets sont favorables ou nuisibles ?

2.3 MÉTHODOLOGIE

Pour la collecte de l'information nécessaire à l'évaluation, trois moyens ont été retenus : une analyse documentaire, un questionnaire électronique et une entrevue.

2.3.1 L'ÉTUDE DES SOURCES D'INFORMATION

Pour plusieurs indicateurs, notamment ceux qui sont liés à la l'implantation et à l'efficacité, la méthodologie retenue a été l'analyse de documents et l'analyse de données statistiques. Voici une liste non exhaustive des sources d'information consultées lors de l'évaluation :

- le rapport conjoint de la Fédération des cégeps et du ministère de l'Éducation intitulé *État de situation et voies de solution* ;
- des données provenant du MELS : des données de la Direction générale du financement et de l'équipement (DGFE), des statistiques et des données portant sur les programmes, l'effectif et les subventions du Secteur de la formation professionnelle et technique et de la formation continue (SFPTFC) et des données provenant de la Direction de la programmation budgétaire et du financement au Secteur de l'enseignement supérieur (DPBF) ;
- le rapport prévisionnel 2004-2013 du système informatisé des prévisions de l'effectif étudiant au collégial (SIPEEC) ;
- le *Régime budgétaire* et financier des cégeps ;
- une étude conjointe sur les CCTT ;
- d'autres documents administratifs.

2.3.2 LE QUESTIONNAIRE

Un questionnaire électronique, destiné aux directeurs généraux des cégeps, a été conçu par la personne responsable de l'évaluation et approuvé par les membres du comité d'évaluation. Il comprenait une trentaine de questions, y compris des questions aussi bien ouvertes que fermées. Trois directeurs généraux ont participé à un prétest. Par la suite, le questionnaire a été mis en ligne. Le taux de réponse a été de 69,4 % puisque 34 cégeps sur les 49 interrogés (en incluant deux sites d'enseignement d'un même cégep) ont répondu au questionnaire en ligne.

2.3.3 L'ENTREVUE

L'entrevue s'adressait aux gestionnaires des mesures au MELS. Elle a été faite auprès des deux personnes responsables de la gestion de ces mesures.

2.4 TRAITEMENT DES DONNÉES

Les données puisées à même la documentation disponible sur le programme et celles qui ont été recueillies au cours des entrevues ont été étudiées de manière à faire ressortir l'information considérée comme la plus pertinente. L'analyse de cette information a servi à répondre aux questions d'évaluation. Pour les données quantitatives collectées, des analyses descriptives ont été faites à partir des tableaux comparatifs. De plus, des graphiques permettent de mieux visualiser les données importantes. Pour les données qualitatives, les résultats ont été regroupés selon les catégories se dégageant de l'ensemble des commentaires reçus et sont présentés selon les aspects à évaluer.

CHAPITRE

3

ANALYSE DES RÉSULTATS

3.1 L'IMPLANTATION DES MESURES

L'évaluation de l'implantation des mesures vise à documenter le déroulement de la mise en œuvre du programme et à vérifier si le programme a réellement rejoint l'effectif visé. Afin de valider cet aspect, nous avons d'abord interrogé les représentants du Ministère qui s'occupent de la gestion des mesures et, ensuite, leurs vis-à-vis dans les établissements d'enseignement. Cette question portait sur le respect des règles prévues lors de la mise en place des mesures. Ils ont aussi été questionnés sur l'utilisation de ressources humaines, matérielles et financières lors de la mise en place et de l'application des mesures.

Avant de répondre aux questions d'évaluation, il importe de rappeler les conditions d'admissibilité rattachées aux différents volets des mesures mises en place pour l'attribution de subventions.

Les règles administratives et budgétaires ainsi que les critères d'admissibilité qui encadrent la gestion et l'attribution de ces subventions sont décrits dans les annexes F008, F138 et F142 du *Régime budgétaire et financier des cégeps*. La Direction générale du financement et de l'équipement (DGFE) et le Secteur de la formation professionnelle et technique et de la formation continue (SFPTFC) assurent la gestion de ces annexes budgétaires en collaboration avec la Direction générale des relations de travail (DGRT). Voici un résumé des processus de gestion et des conditions d'admissibilité qui serviront de référence aux prochaines questions d'évaluation.

Le volet 1 s'adresse principalement aux cégeps, situés en région, qui connaissent une décroissance plus ou moins forte de leur effectif scolaire et il vise aussi à soutenir, de manière générale, l'action de tous les cégeps. Un modèle élaboré en 2000-2001 accorde aux établissements d'enseignement collégial un soutien pour les dépenses autres que celles de l'enseignement en atténuant les effets de la baisse de l'effectif et en fixant un plancher. Les dispositions de ce volet sont prévues dans l'annexe budgétaire F142 du *Régime budgétaire et financier des cégeps*². C'est le MELS qui détermine si un cégep est admissible, selon qu'il se qualifie ou non au regard des paramètres établis. Ceux-ci sont basés sur un volume annuel d'activités, mesuré en période par élève par semaine (PES). De plus, un plan de réinvestissement a été proposé et accorde à chaque cégep une allocation fixe de 100 000 \$. Ces sommes sont destinées au soutien à la recherche et à la réussite, à l'amélioration des services, à l'augmentation des ressources en formation continue et, de façon générale, à renforcer la capacité de développement des cégeps. La somme est allouée aux cégeps conformément à l'annexe F008.

Les volets 2, 3 et 4 visent la consolidation de l'offre de formation. Les diverses mesures s'y rattachant prennent la forme de subventions et sont décrites dans l'annexe budgétaire F138 du *Régime budgétaire et financier des cégeps*.

2. <http://www.mels.gouv.qc.ca/ens-sup/ens-coll/reg-pub-index.asp>

Par l'entremise du volet 2, dont l'objectif propre est de répondre à des besoins particuliers, le MELS attribue des subventions pour favoriser la formation à distance au moyen des technologies de l'information et de la communication, surtout dans les régions autres que Montréal et la Capitale-Nationale. Des subventions *ad hoc* ou récurrentes sont aussi accordées à certains établissements d'enseignement collégial pour répondre à des besoins particuliers tels que le soutien d'un programme de formation ou l'aide au transport scolaire ou à l'hébergement des élèves. Les demandes sont présentées par les cégeps et sont analysées par le MELS.

Par le volet 3, le MELS vise le soutien des programmes de formation technique dans une perspective d'accessibilité régionale et nationale. Pour être admissibles à une subvention, ces programmes techniques doivent remplir les critères suivants, qui sont énumérés à la règle budgétaire de l'annexe F138 :

- l'effectif total des programmes est inférieur à 45 élèves, mais celui de la première année du programme est suffisant pour justifier l'offre de formation ;
- le programme n'est pas offert par deux établissements d'enseignement, ou plus d'une même région administrative, et qui sont situés à moins de 150 km l'un de l'autre. La langue d'enseignement de l'établissement est également prise en considération.

La subvention correspond à une allocation spéciale, évaluée en «enseignants équivalents temps complets (ETC)» et vise à combler l'écart entre le nombre d'enseignantes et d'enseignants exigé pour offrir la formation à 44 élèves et le nombre consenti par la règle budgétaire pertinente appliquée à l'effectif scolaire réel du programme.

Le volet 3 permet également aux cégeps d'obtenir une somme de 5 000 \$ par programme d'études techniques admissible afin de faire des campagnes de promotion dans le but d'attirer l'effectif scolaire. Ces programmes doivent remplir les critères suivants :

- autorisation reconnue de «caractère national» ;
- autorisation incluse dans le «Top 50» ;
- autorisation faisant partie de «l'offre de service minimale d'une région».

Les mesures d'aide associées au volet 4 visent la rationalisation de l'offre de formation. Ainsi, dans une perspective d'amélioration de la qualité de la formation (masse critique appropriée, renouvellement du corps professoral, etc.), les cégeps peuvent convenir d'opérations de rationalisation pouvant conduire, à terme, à la fermeture de programmes d'études en vue de consolider l'offre de formation.

L'aide consentie sous ce volet doit permettre à l'élève de poursuivre sa formation dans le programme d'études techniques en cause et sert à accompagner le cégep dans la fermeture du programme. Elle peut prendre la forme d'une aide financière pour le remplacement des élèves (hébergement, transport, etc.), pour la replacement du personnel enseignant, le transfert de l'équipement ou pour d'autres mesures appropriées à l'intention du personnel de l'établissement d'enseignement.

Le volet 5, dont l'objectif propre est de contribuer à l'émergence de créniaux d'excellence, a pour but d'augmenter le niveau de subvention pour le fonctionnement des Centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT). Ce volet ne sera pas évalué. Il a déjà fait l'objet d'une étude conjointe par le

ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Un résumé des principales conclusions est présenté à la section 3.5 du présent rapport.

3.1.1 LE RESPECT DES RÈGLES PRÉVUES LORS DE LA MISE EN PLACE DES MESURES

Les paragraphes suivants regroupent les réponses aux premières questions d'évaluation relatives à l'implantation. Ces questions d'évaluation touchent, plus précisément, la mise en place des mesures. On sait que les mesures visaient d'abord les cégeps dont l'effectif scolaire était en baisse. Parmi les 34 personnes ayant répondu au questionnaire, 31, soit 91,2 %, affirment que leur établissement d'enseignement a connu des baisses d'effectif au cours des dernières années. Un établissement d'enseignement a pu recevoir de l'aide pour plus d'un volet, pour une même année. Selon les données du Ministère, voici donc la répartition des établissements d'enseignement qui ont reçu de l'aide pour un volet ou l'autre depuis 2000-2001 jusqu'à 2004-2005.

Tableau 1

Répartition du nombre de cégeps qui ont reçu de l'aide, de 2000-2001 à 2004-2005

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Volet 1*	45	41	41	40	40
Volet 2	14	4	14	12	14
volet 3	0	0	34	40	36
Volet 4	4	0	11	9	4

* Excluant l'allocation fixe de 100 000 \$.

Source : MELS, ES, DGFE

La lecture du tableau 1 montre l'importance du volet 1 et du volet 3, surtout à compter de 2002-2003, pour la majorité des établissements d'enseignement. Pour le volet 1, il faut noter que seule l'allocation pour atténuer les baisses d'effectif a été prise en considération puisque tous les cégeps ont reçu l'allocation fixe de 100 000 \$ prévue dans le plan de réinvestissement.

Lors de l'entrevue, les personnes responsables de la gestion des mesures au MELS ont précisé que les règles d'attribution des subventions étaient présentées dans les annexes de fonctionnement du *Régime budgétaire et financier des cégeps*. Elles ont également déclaré que ces règles avaient été appliquées, tel qu'il a été prévu dans ces annexes, pendant la mise en place des mesures.

Nous nous sommes également interrogés sur le respect du principe d'équité dans l'élaboration et la mise en application des conditions d'admissibilité. À cette fin, les responsables des mesures dans les cégeps ne mentionnent aucun problème majeur qui aurait pu nuire à l'application des règles prévues lors de la mise en place des mesures.

3.1.2 LES RESSOURCES HUMAINES, MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES NÉCESSAIRES À L'APPLICATION DES MESURES

Au MELS, les ressources humaines et matérielles affectées à l'administration des mesures se répartissent selon le tableau suivant.

Tableau 2

Ressources humaines et matérielles utilisées en 2004-2005 par le MELS (estimation)

Direction	Ressources humaines (jours par année)		Ressources matérielles (en \$)	
Direction générale du financement et de l'équipement	Professionnel 1	40	Frais de déplacement	500
	Professionnel 2	15		
Direction de la planification et du développement	Professionnel	40	Frais de déplacement	500
	Technicien	20	Impression et envoi de documents	500
Direction générale des relations de travail	Professionnel	10	Frais de déplacement	500
Total		125		2 000

Source : MELS.

Au total, on observe que l'administration des mesures au MELS nécessite 125 jours de travail par année et coûte 2 000 \$ par année. Cette somme est affectée principalement aux ressources matérielles et se répartit en frais de déplacement et d'impression de documents. La gestion des mesures au MELS n'a pas nécessité l'embauche de personnes supplémentaires. Ces tâches s'inscrivent dans le travail des professionnels déjà en place.

Du côté des établissements d'enseignement, on observe que la majorité des personnes ayant répondu au questionnaire, soit 28 sur 30 (données non présentées), dit ne pas avoir embauché de ressources humaines supplémentaires. L'administration des mesures fait partie de la tâche du personnel déjà en place. À la lecture des commentaires des personnes qui ont répondu oui, nous constatons que des ressources ont été libérées pour des tâches liées à la gestion ou à l'application des mesures ou affectées à celles-ci, mais qu'elles n'ont pas été embauchées à cette fin spécialement.

En ce qui concerne les sommes accordées par volet, relativement à l'aide, voici un résumé de ce qui sera présenté plus en détails à la section 3.3 portant sur l'efficacité.

Tableau 3**Mesures visant à atténuer les effets de la baisse de l'effectif scolaire dans les cégeps
(volets 1 à 4), de 2000-2001 à 2004-2005**

Allocations spéciales	2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004		2004-2005	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
1. Ajustement financier associé aux baisses de clientèle. Application de l'annexe F142 du Régime budgétaire et financier des cégeps Années scolaires 2000-2001 et 2001-2002.	45	3 687 400	38	4 403 200						
2. Soutien accordé aux cégeps. Années scolaires 2000-2001 et 2001-2002. a/ Pour répondre à des besoins particuliers. b/ Pour consolider l'offre de formation.	10 4	1 246 330 372 000	2	265 000						
3. Mesures mises de l'avant à la suite du Rapport Germain-Boucher; années scolaires 2002-2003, 2003-2004 et 2004-2005										
A/ Volet 1 - Allocation fixe					48	4 800 000	48	4 800 000	48	4 910 400
B/ Volet 1 - Mesure sur les baisses de clientèle (F142)					42	4 718 700	41	5 717 800	40	6 737 000
Volet 1 (a+b) Indice (a/+b/): (2002-2003=100%)						9 518 700 100,0		10 517 800 110,5		11 647 400 122,4
C/ Volet 2 - Répondre à des besoins particuliers (F138) Indice: (2002-2003=100%)					14	875 148 100,0	12	925 638 105,8	14	1 119 502 127,9
D/ Volet 3 - Soutenir les programmes de formation technique (F138) Indice: (2002-2003=100%)					34	3 774 059 100,0	40	5 687 181 150,7	36	5 473 524 145,0
E/ Volet 4 - Consolider l'offre de formation (F138) Indice: (2002-2003=100%)					11	811 567 100,0	9	776 207 95,6	4	277 286 34,2
TOTAL	59	5 305 730	40	4 668 200	149	14 979 474	150	17 906 826	142	18 517 712
Indice: (2000-2001=100%)		100,0		88,0		282,3		337,5		349,0
Indice: (2002-2003=100%)						100,0		119,5		123,6

1. Calcul de l'ajustement financier associé aux baisses de clientèle. Application de l'annexe F142 du Régime budgétaire et financier des cégeps. Année scolaire 2000-2001 (MEQ-ES-DGFE. Résultats F142 as 2000-2001); année scolaire 2001-2002 (Résultats F142 as 2001-2002).

2. Rapport Germain Boucher portant sur la baisse de l'effectif scolaire dans le réseau collégial public. Tableau synthèse du soutien accordé aux cégeps (annexe VI du rapport). MELS/ES/DGFE/DPBF/Aide 2000-2001 et 2001-2002.

3. Mesures mises de l'avant suite au Rapport du Comité sur la baisse de l'effectif scolaire dans le réseau collégial public. Années scolaires 2002-2003, 2003-2004 (MELS/ES/DGFE/DPBF; 2004-02 16 et 2005-03-14) et 2004-2005.

(MELS/ES/DGFE/DPBF) F138 et autres année scolaire 2004-2005.xls (Onglet)/ produit le 20 décembre 2005.

Pour la période étudiée, celle allant de 2000-2001 à 2004-2005, la somme totale accordée pour l'ensemble des mesures a été de 61,4 M\$. La somme est passée à 18,5 M\$ en 2004-2005, alors qu'elle était de 5,3 M\$ en 2000-2001, ce qui constitue une augmentation de 3,5 fois la somme initiale.

En 2002-2003, la mise en application de l'allocation fixe de 100 000 \$ par cégep est venue gonfler la somme des subventions. La même année, la mise en place du volet 3 pour le soutien des programmes techniques en difficulté a aussi contribué à l'augmentation des sommes accordées.

Les volets 1 et 3 représentent respectivement, 88,7 %, 90,5 % et 92,5 % de la somme totale pour les années allant de 2002-2003 à 2004-2005. L'allocation fixe représente, à elle seule, de 25 à 30 % de la somme totale selon les années.

3.1.3 L'EFFECTIF AYANT BÉNÉFICIÉ DES MESURES

La deuxième question d'évaluation touchant l'implantation devait permettre de vérifier si l'effectif qui a bénéficié des mesures est bien celui qui a été ciblé au départ. Les deux responsables de la gestion de ces mesures au MELS ont répondu à cette question. Voici les résultats pour chaque volet.

Volet 1

En 2000-2001, le ministère de l'Éducation annonçait l'introduction d'une nouvelle règle budgétaire de financement à des cégeps visant à soutenir les établissements d'enseignement collégial devant composer avec une décroissance de leur effectif scolaire. L'aide financière accordée était progressive de façon à soutenir les cégeps le plus durement touchés. Une somme de 6 M\$ avait été allouée en 1999-2000.

Selon les données du Ministère, plusieurs cégeps situés en région et quelques établissements d'enseignement collégial de la Capitale-Nationale et de Montréal devaient connaître des baisses d'effectif. Les mesures étant mises en œuvre pour venir en aide à ces cégeps, ces établissements ont donc reçu de l'aide tel qu'il a été prévu. Comme le tableau 3 le démontre, en 2000-2001, 45 cégeps ont reçu de l'aide ; en 2002-2003, 41 en ont reçu ; et, en 2004-2005, 40. L'aide est cependant passée de 3,7 M\$ en 2000-2001 à 6,7 M\$ en 2004-2005. La hausse de la somme accordée à titre d'aide s'explique par la baisse de l'effectif scolaire entre 2000-2001 et 2004-2005, par rapport à l'effectif de référence précisé à l'annexe F142.

À la suite du dépôt du rapport Germain-Boucher³, en 2002-2003, de nouveaux volets ont été ajoutés, sans bonification des paramètres de calcul pour les autres qui étaient reconduits. Cependant, pour le volet 1, il y a eu ajout de l'allocation fixe particulière de 100 000 \$ accordée à chaque cégep. Tel qu'il a été mentionné précédemment, tous les cégeps y ont droit selon le Plan de réinvestissement.

Volet 2

Selon les responsables du Ministère, il n'était pas possible, de prime abord, de connaître les établissements d'enseignement qui allaient se prévaloir des mesures du volet 2. Les besoins des cégeps étaient très diversifiés et les sommes accordées à titre d'aide variaient en conséquence.

3. Idem 1.

En 2000-2001 et 2001-2002, le Ministère a soutenu des cégeps de façon particulière (volet 2) pour diverses raisons :

- mise en place du nouveau mode de financement des enseignants ;
- ouverture du cégep Gérald-Godin et du cégep régional de Lanaudière ;
- ajustement des franchises liées au financement des coûts de convention des enseignants de certains cégeps (F135, version 02) ;
- signature de la convention collective des enseignants ;
- autres (transport, attestation d'études collégiales [AEC] particulière, vidéoformation).

En ce qui concerne le volet 2, c'est seulement à compter de 2002-2003 que les domaines d'intervention se sont précisés et se sont regroupés autour de deux éléments principaux : le transport scolaire et le soutien à des programmes de formation.

Volet 3

Le volet 3 constitue une nouvelle mesure qui s'applique à compter de l'année scolaire 2002-2003 à la suite des recommandations du rapport Germain-Boucher. Comme le volet 1, ce volet visait particulièrement les cégeps situés en région et quelques établissements d'enseignement collégial de la Capitale-Nationale et de Montréal qui devaient connaître des baisses d'effectif. Selon les responsables ministériels, ces établissements ont reçu l'aide tel qu'il a été prévu. De plus, en ce qui concerne le volet 3, certains cégeps, qui n'ont pas été affectés globalement par des baisses d'effectif, ont reçu de l'aide pour des programmes d'études accusant une baisse d'effectif. Il s'agit principalement de baisses dans des programmes à caractère national. Cette situation était prévue lors de la mise en place des mesures.

Volet 4

En ce qui a trait au volet 4, comme pour le volet 2, le Ministère était incapable de prévoir quels établissements d'enseignement collégial allaient se prévaloir des mesures. On ne savait pas quels programmes les cégeps en difficulté allaient décider de fermer. Comme nous le verrons à la section 3.3, plusieurs cégeps ont bénéficié des mesures de ce volet. Pendant toute la période évaluée, les critères sont restés les mêmes pour le volet 4.

3.1.4 LE CHOIX DES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Après avoir vérifié auprès des responsables des mesures au MELS si les critères d'admissibilité avaient été bien appliqués lors de la mise en place de ces mesures, il était important d'examiner quelle était la perception des responsables vis-à-vis de ces mêmes mesures dans les établissements d'enseignement. Globalement, nous leur avons demandé s'ils étaient d'accord avec le choix des critères d'admissibilité.

Tableau 4

**Perception des répondants par rapport aux choix des conditions d'admissibilité,
selon chacun des volets de la mesure (N=34)**

	Oui		En partie		Non		S. O. *	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Accord sur le choix des conditions d'admissibilité –Volet 1	22	67	8	24	3	9	—	—
Accord sur le choix des conditions d'admissibilité -Volet 3	22	65	7	21	3	8	2	6
Accord sur le processus de gestion - Volet 2	15	44	4	12	1	3	14	41
Accord sur le processus de gestion - Volet 4	22	65	2	6	1	3	9	26

* Une personne ayant répondu et manquante pour le volet 1, donc N=33. Par ailleurs, la catégorie S. O. s'applique seulement aux volets 2, 3 et 4.

Les réponses obtenues permettent de dégager les observations suivantes en ce qui concerne la pertinence du choix des conditions d'admissibilité. Pour les volets 1 et 3, nous observons que près de 65 % des personnes ayant répondu sont en accord avec le choix des conditions d'admissibilité. Nous remarquons également que plusieurs cégeps (41 %, soit 14 cégeps sur 34) n'ont pas bénéficié du volet 2. Par contre, ceux qui en ont bénéficié sont d'accord avec le processus de gestion de ce volet. En fait, en tenant compte des réponses des cégeps qui ont bénéficié des mesures des différents volets, les pourcentages de réponses affirmatives montent à 75 %, 69 % et 89 %, en ce qui concerne la satisfaction relative aux critères d'admissibilité ou de gestion pour les volets 2, 3 et 4.

Volet 1

En majorité, les personnes ayant répondu au questionnaire (22 sur 34) sont d'accord avec les critères d'admissibilité pour le volet 1, et 7 le sont en partie. Certaines d'entre elles critiquent la notion d'effectif de référence. On demande que celle-ci soit mobile. On demande aussi de pouvoir appliquer le FABES⁴, à terme. Cependant, si tel est le cas, il y aura des fermetures d'établissements d'enseignement, puisque les mesures corrigent le financement des cégeps en baisse d'effectif. On peut donc en déduire que ce sont les cégeps en hausse d'effectif qui demandent le retour de FABES. Ils veulent que leur effectif de référence soit haussé, de manière à ne pas être pénalisés.

4. FABES : mode d'allocation budgétaire du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour le fonctionnement des cégeps.

Volet 2

En ce qui a trait aux cégeps qui ont reçu de l'aide, les répondants (15 sur 34) semblaient satisfaits de l'application de ce volet, alors que 4 l'étaient en partie. Il faut noter que cette question ne s'appliquait pas à 14 répondants. Les commentaires sur ce volet sont divers. On mentionne qu'il devrait être intégré à FABES et que les autorisations, notamment pour le transport, devraient être connues rapidement de manière à intégrer cette information dans les documents de promotion. On dit aussi qu'il ne faut pas soutenir indéfiniment des programmes sans élèves.

Volet 3

En majorité, les personnes ayant répondu au questionnaire (22 sur 34) sont d'accord avec le choix des critères du volet 3 qui ont rapport au soutien des programmes techniques. Sept personnes le sont en partie.

Certaines pensent qu'il serait important pour le Ministère de revoir périodiquement les critères d'admissibilité pour qu'ils soient toujours d'actualité, car les critères en vigueur ne permettent pas toujours de répondre, de façon satisfaisante, aux objectifs de l'annexe F138. Par exemple, on demande que le nombre minimum d'élèves, exigé pour maintenir un programme ouvert, passe de 45 à 60.

Volet 4

En majorité, les répondants (22 sur 34) sont d'accord avec le processus de gestion pour le volet 4. Pour 9 personnes, cette question ne s'appliquait pas.

À la suite des commentaires reçus, nous nous rendons compte que, même si la majorité des répondants rattachés aux cégeps est d'accord avec le processus, il n'en demeure pas moins que les avis sont partagés à propos de ce volet. Certaines personnes pensent qu'il faudrait tenir compte de tous les coûts associés à la fermeture d'un programme car, actuellement, on ne tient pas compte de la situation des techniciennes et des techniciens affectés aux programmes fermés, ce qui entraîne des frais pour le cégep. D'autres ajoutent qu'il est plus coûteux de fermer un programme que de le garder ouvert avec le minimum d'élèves permis. Ce volet est important puisqu'il permet de fermer des programmes «en douceur», selon un autre répondant.

La question 8 visait spécifiquement le principe d'équité. Parmi les réponses obtenues, les mêmes commentaires que ceux portant sur les conditions d'admissibilité sont notés. On demande le retour au niveau des subventions de FABES et la révision de l'effectif de référence. On mentionne que : «le MELS doit mettre à la disposition des cégeps en région des mesures leur permettant d'assurer une masse critique d'élèves et une masse critique d'enseignantes et d'enseignants tout en conservant une carte des programmes riche et diversifiée».

Il est aussi noté que l'équité semble plus évidente entre les cégeps en région qui ont à peu près le même nombre d'élèves. Certains des répondants disent que les cégeps en région doivent être soutenus de façon distincte des cégeps des grands centres urbains comme Montréal et la Capitale-Nationale.

3.1.5 LES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DE CHACUNE DES MESURES

La quatrième question d'évaluation touchant l'implantation se rapportait à une comparaison des modalités de fonctionnement des différents volets des mesures. Afin de répondre à cette question d'évaluation, il est d'abord essentiel de rappeler les principales activités de gestion de chacun des volets.

Volet 1

Les subventions accordées sous le volet 1 prennent deux formes : premièrement, selon le plan de réinvestissement et à compter de l'année scolaire 2002-2003, une subvention de 100 000 \$ aux 48 cégeps conformément à l'annexe F008 ; deuxièmement, une subvention dont la somme est déterminée en fonction de paramètres préétablis et en fonction des activités de formation accomplies au cours de l'année scolaire visée. L'annexe F142 du *Régime budgétaire et financier des cégeps* en précise les modalités. L'annexe prévoit également que les critères peuvent être révisés de façon à prendre en considération les mesures prévues par les cégeps pour adapter leurs façons de faire à la conjoncture.

Volet 2

Les subventions accordées pour répondre à des besoins particuliers sont formulées comme des demandes ad hoc présentées par les cégeps. Une analyse des demandes est effectuée par la Direction générale du financement et de l'équipement (DGFE) en collaboration avec le Secteur de la formation professionnelle et technique et de la formation continue (SFPTFC) et la Direction générale des relations de travail (DGRT).

Volet 3

Les programmes offerts par les cégeps doivent répondre aux conditions d'admissibilité préétablies pour bénéficier des subventions accordées par ce volet. La Direction de la planification et du développement du Secteur de la formation professionnelle et technique et de la formation continue (SFPTFC) confirme, au mois de mai de l'année scolaire en cause, les autorisations des programmes qui sont considérés comme étant en difficulté. Pour ces programmes, le Ministère accorde aux cégeps admissibles un financement particulier visant à soutenir l'offre de formation lorsque les ressources financières déjà allouées pour le personnel enseignant, conformément aux règles budgétaires afférentes, ne sont pas suffisantes.

Dans le but de relancer certains programmes d'études techniques, le Ministère peut accorder aux cégeps un soutien financier particulier (5 000 \$ par programme d'études techniques admissible) pour des campagnes de promotion visant à accroître la capacité d'attraction de ces programmes. Le Ministère détermine, au mois de mai précédant l'année scolaire en cause, les critères utilisés pour déterminer les programmes admissibles. Au cours de l'année, l'aide accordée aux cégeps tient compte de ces critères et de l'effectif des programmes. L'aide est accordée aux cégeps admissibles, à la fin de l'année scolaire et sous la forme d'une certification de crédits.

Volet 4

Dans une perspective de rationalisation de l'offre de formation (fermeture de programmes d'études techniques), les cégeps peuvent présenter des demandes au MELS. Les projets sont analysés par la DGFE et la DGRT en collaboration avec le SFPTFC. Lorsque les projets sont acceptés, des subventions sont accordées pour leur réalisation.

L'analyse des modalités de fonctionnement ainsi que les réponses des responsables des mesures au MELS à propos de cette question ont permis de dégager les commentaires qui suivent.

Globalement, on se rend compte que chacun des volets a son rôle propre, même si les mesures mises en place ont toutes le même objectif général, soit de contrer les effets de la baisse d'effectif dans le réseau collégial public. Certaines subventions sont données à tous les cégeps sans égard à la situation financière de ceux-ci ou à la baisse d'effectif qu'ils subissent. C'est le cas de l'allocation fixe particulière qui permet à chaque cégep de recevoir une somme de 100 000 \$ annuellement, peu importe sa taille et le nombre de ses sites d'enseignement et indépendamment de son degré d'activités. Selon le choix des établissements d'enseignement, cette allocation peut servir à soutenir la recherche et la réussite scolaire, à améliorer les services aux élèves et, de manière générale, à renforcer la capacité de développement des cégeps.

En plus de l'allocation fixe particulière, le volet 1 prévoit aussi une mesure d'aide aux cégeps en situation de baisse de leur effectif. L'annexe budgétaire prévue à cette fin est révisable chaque année pour tenir compte de l'évolution observée de l'effectif scolaire et du suivi des mesures prises par les cégeps pour adapter leurs façons de faire à la conjoncture. Le calcul de la subvention est basé sur un effectif de référence utilisé dans la formule prévue pour déterminer l'ajustement financier relatif à l'annexe F142. Cet effectif de référence est égal au moindre de la moyenne (mesuré en période par élève par semaine [PES]) des quatre meilleures années au cours de la période allant de 1994-1995 à 1999-2000 ou à l'effectif maximal dans les régions de Montréal et de la Capitale-Nationale.

Les volets 2 et 4 prévoient des mesures de soutien adaptées pour répondre à des besoins particuliers. Ils aident les cégeps à consolider ou à rationaliser leur offre de formation.

Le volet 3 est spécifique des programmes techniques du collégial. Par ce volet, le Ministère veut aider les cégeps qui ont des programmes en difficulté. Un volet de promotion est aussi disponible pour relancer certains programmes d'études.

3.1.6 LES MODALITÉS DE FINANCEMENT DES MESURES

Finalement, pour cet aspect, il était important de connaître les modalités de financement ou de reconduction de financement des mesures. Les réponses des responsables des mesures au MELS ainsi que la consultation des annexes budgétaires ont permis de dégager les constatations suivantes.

En 2002-2003, le Ministère a injecté 15 M\$ pour le financement de l'ensemble des mesures mises en place. On dit que les sommes nécessaires au financement de ces mesures proviennent principalement d'une provision constituée annuellement à cette fin et à même le solde d'autres enveloppes disponibles : les soldes de l'enveloppe de la masse salariale du personnel enseignant, des coûts de convention de ce même personnel et du soutien accordé aux établissements d'enseignement en baisse d'effectif

pourront être utilisés pour financer ces mesures. Dans l'annexe budgétaire F138, on trouve les conditions de financement des mesures. Le Ministère se réserve la possibilité de ne financer qu'en partie les ajustements financiers que ces mesures requièrent, selon l'importance des sommes en cause.

EN SOMME, POUR L'IMPLANTATION DES MESURES, LES ÉLÉMENTS SUIVANTS SONT À RETENIR :

Lors de la mise en place des mesures, les représentants ministériels affirment que les règles ont été appliquées tel qu'il a été prévu dans les annexes de fonctionnement du *Régime budgétaire et financier des cégeps*. Des ressources humaines et matérielles ont été nécessaires pour la mise en place des mesures et le sont toujours pour la gestion. Du côté des établissements d'enseignement, comme au MELS, l'administration des mesures est effectuée par le personnel déjà en place.

Les cégeps ciblés au départ, soit principalement ceux qui sont situés en région et les établissements d'enseignement de la Capitale-Nationale et de Montréal devant faire face à des baisses d'effectif, ont reçu l'aide à laquelle ils avaient droit, selon les critères d'admissibilité prévus dans les annexes de fonctionnement du *Régime budgétaire et financier des cégeps*.

Dans l'ensemble, selon la perception des personnes venant des cégeps et qui ont répondu au questionnaire, les critères d'admissibilité ont été bien définis. Cependant, afin de s'adapter à la situation actuelle, il faudrait revoir certains paramètres des mesures. Le principe d'équité semble respecté, particulièrement en région, entre les établissements d'enseignement qui sont de même taille.

Pour les quatre volets, les modalités de fonctionnement des mesures destinées à contrer les effets de la baisse de l'effectif scolaire dans le réseau collégial public sont très différentes, mais les mesures convergent vers le même but : stabiliser la situation financière des cégeps qui ont des baisses d'effectif. Pour plusieurs cégeps, ces mesures sont souvent complémentaires. En 2002-2003, 2003-2004 et 2004-2005, au moins une trentaine de cégeps sur 48 ont bénéficié de mesures de deux volets ou plus.

En conséquence, nous pouvons affirmer que l'implantation des mesures a été réussie. En effet, l'effectif ciblé au départ en a bel et bien bénéficié.

3.2 PERTINENCE DES MESURES

L'évaluation de la pertinence a pour but de voir si les objectifs et les solutions apportées sont adaptés aux besoins à combler ou à la raison d'être du programme.

3.2.1 L'ADÉQUATION ENTRE LES MESURES MISES EN PLACE ET LES BESOINS EXPRIMÉS PAR LES CÉGEPS

Au printemps 2001, les effets de la baisse d'effectif dans le réseau collégial public sur la situation financière des cégeps se faisaient ressentir. La situation nécessitait des mesures d'aide. C'est à ce moment que le comité mixte, formé de représentants du Ministère et de la Fédération des cégeps, a été constitué. Dans le rapport Germain-Boucher, qui a fait suite aux travaux de ce comité, les besoins suivants avaient été déterminés pour les cégeps : obtenir un soutien pour certains programmes d'études en difficulté et un accompagnement dans les efforts de relance ou de consolidation de certains autres programmes. Les cégeps demandaient aussi une plus grande flexibilité dans le mode de financement pour tenir compte des particularités régionales. Afin de pouvoir assurer leur mission d'enseignement supérieur, ils devaient disposer de ressources financières suffisantes.

Le contexte économique a aussi été pris en considération. Il fallait être en mesure de garantir aux investisseurs éventuels la présence d'un milieu éducatif stimulant et d'une main-d'œuvre qualifiée afin d'attirer les entreprises dans les régions.

Afin de répondre à cette question d'évaluation portant sur l'adéquation entre les besoins des établissements d'enseignement et les mesures d'aide, quatre questions ont été prévues dans le questionnaire destiné aux responsables des mesures dans les cégeps. Ainsi, dans leur réponse, 29 personnes sur 34 (85 %) ont indiqué que leur établissement d'enseignement avait connu des baisses d'effectif au cours des années couvertes par l'évaluation.

Tableau 5

Adéquation entre les besoins des établissements d'enseignement et les mesures d'aide, selon différents énoncés

	Oui		En partie		Non	
	N	%	N	%	N	%
Avez-vous subi une baisse d'effectif scolaire au cours des dernières années ? Et quels étaient les principaux inconvénients liés à la baisse de l'effectif scolaire ? (N=34)	29	85	- -	- -	5	15
Est-ce que la baisse de l'effectif était liée seulement à la démographie ? (N=29)	6	21	12	41	11	38
Est-ce que les mesures ont répondu aux besoins de votre établissement ? (N=29)	16	55	10	35	3	10
Est-ce que les besoins financiers liés à la baisse de l'effectif sont les mêmes en 2006 qu'en 2000-2001 ? (N=28)	11	39	9	32	8	29

D'après les répondants (6 ont répondu oui et 12, en partie), la baisse d'effectif n'est pas seulement liée à la démographie. D'autres facteurs ont pu occasionner des fluctuations de cet effectif ; parmi ceux-ci, le contexte économique, le contexte régional ainsi que des facteurs administratifs.

Parmi les répondants, certains ont précisé que le contexte économique avait une influence sur les divers groupes d'effectif. Par exemple, des programmes n'intéressent plus les jeunes, car les perspectives d'emploi dans certains domaines, comme le textile, ne sont pas reluisantes. Par contre, les programmes touchant les nouvelles technologies et les techniques humaines les intéressent. Parfois, le problème n'est pas occasionné par le manque d'effectif dans l'ensemble du cégep, mais dans certains programmes en particulier.

Deux personnes ont aussi fait référence à la multiplication des autorisations de donner certains programmes par le Ministère, ces programmes étant auparavant autorisés prioritairement en région. On mentionne aussi le non-respect des devis scolaires⁵ par certains cégeps, ce qui a comme conséquence un déplacement ou une répartition inadéquate de l'effectif.

Pour la période que couvre l'évaluation des mesures, soit de 2000-2001 à 2004-2005, 16 personnes sur 29 ont répondu en affirmant que les mesures ont permis de répondre aux besoins occasionnés par la baisse d'effectif dans leur établissement d'enseignement. De plus, 10 personnes disent que leurs besoins ont été satisfaits en partie et 3 affirment qu'elles n'ont pas obtenu de réponse à leurs besoins.

Selon les commentaires formulés dans le questionnaire, les mesures ont contribué à maintenir l'offre de formation sans répondre pour autant à l'ensemble des besoins de financement entraînés par cette baisse d'effectif. Les mesures ont aussi permis le maintien de programmes nationaux dans certaines régions. L'aide accordée a permis également de soutenir les efforts de recrutement, mais de façon très modeste. En plus des effets sur le financement, la baisse d'effectif a engendré des difficultés d'ordre organisationnel et a nui à la réalisation des plans de développement des établissements d'enseignement du réseau collégial public.

La baisse de l'effectif scolaire dans le réseau collégial public a entraîné de multiples inconvénients. Dans leurs réponses, les répondants rattachés aux cégeps ont mentionné trois types d'inconvénients qu'ils ont dû affronter au cours des dernières années. Les inconvénients sont regroupés selon les aspects suivants : l'aspect financier, l'aspect organisationnel et le développement de leur établissement d'enseignement.

Selon les répondants, le manque de financement vient en tête des inconvénients associés à la baisse de l'effectif scolaire. C'est aussi ce que le rapport Germain-Boucher avait fait ressortir quant aux besoins des cégeps pour faire face à la décroissance.

Les réponses au questionnaire indiquent que les subventions ont aidé grandement les cégeps à traverser cette période. Il n'en demeure pas moins que le financement par ces subventions a été jugé insuffisant, compte tenu des besoins importants.

Par conséquent, les cégeps ont dû imaginer des plans de redressement en vue d'équilibrer les dépenses et mettre en place des mécanismes de suivi budgétaire. En effet, les dépenses sont difficilement compressibles à court terme.

5. Le devis reconnu par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport est le programme d'études constitué par la liste des programmes conduisant à l'obtention du DEC qu'un établissement d'enseignement est autorisé à offrir, ainsi que par la ventilation de l'effectif par programme. *Régime budgétaire et financier des cégeps*, Annexe 1053.

Durant la période étudiée, nous observons que la perception des répondants au sujet de l'évolution des besoins financiers est différente. Près de 39 % de ces personnes affirment que leurs besoins en 2006 sont identiques à ceux de 2000 et 32 % disent qu'ils le sont en partie. Les autres (29 %) affirment que ces besoins ont changé.

Chez les personnes qui ont remarqué un changement de leurs besoins (en tout ou en partie), nous notons d'abord que ces besoins sont en croissance, car les nouveaux programmes nécessitent plus de ressources techniques et de soutien. L'effectif présenterait des besoins plus importants en matière de suivi. Dans un autre cégep, on ajoute aussi que cette aide est toujours pertinente et absolument essentielle à la survie de l'établissement d'enseignement, laquelle constitue d'ailleurs un acteur de première importance dans le développement régional. Même pour les cégeps en croissance, certains programmes ne réussissent pas à attirer assez d'élèves.

Le second inconvénient causé par la baisse d'effectif et mentionné par les cégeps interrogés est lié à l'organisation des services. De manière générale, la baisse de revenus entraînée par la baisse de l'effectif scolaire cause des pressions sur ce plan. La réduction du nombre dans le personnel enseignant se traduit par une surcharge de la tâche du personnel en place. On note aussi une pression sur les coûts de convention. Il est aussi mentionné que la diminution de ressources financières crée une accumulation de tâches pour le personnel non enseignant et la direction.

De plus, on ne peut passer sous silence l'effet de la décroissance sur le climat organisationnel et sur la motivation du personnel enseignant. On note que le départ de membres du personnel enseignant vers les cégeps en croissance est aussi un effet négatif de la baisse de l'effectif scolaire.

En dernier lieu, six personnes ayant répondu au questionnaire font ressortir les conséquences de la décroissance sur le développement des établissements d'enseignement. La baisse du financement limite le développement autant sur le plan de la qualité des services que sur celui des activités de promotion en vue de recruter de nouveaux groupes d'effectif scolaire. La mise en veilleuse des projets de développement entraîne aussi la démotivation.

Un dernier indicateur avait été prévu pour répondre à la question d'évaluation touchant les besoins des établissements d'enseignement. Il s'agit du taux de couverture des besoins par les mesures. Selon les responsables de la gestion des mesures au MELS, ce taux est de 100 %. Tous les cégeps qui ont des besoins en rapport avec les effets de la baisse de l'effectif scolaire dans le secteur collégial public ont reçu des subventions.

3.2.2 L'ADÉQUATION DES MESURES À LA SITUATION ACTUELLE DES CÉGEPS

Cette deuxième question liée à la pertinence vise à examiner si les mesures appliquées sont toujours d'actualité. En fait, il s'agit de voir si elles sont toujours pertinentes pour répondre aux besoins des cégeps.

Le tableau 6 démontre que la quasi-totalité des personnes ayant répondu au questionnaire estime que les mesures sont encore pertinentes en 2006. Parmi les commentaires relatifs à la question précédente, il avait été précisé que l'aide était toujours pertinente et que la survie de certains programmes, même de certains établissements d'enseignement en région, en dépendait.

Tableau 6**Adéquation des mesures mises en place à la situation actuelle des cégeps (N=34)**

Oui		En partie		Non	
N	%	N	%	N	%
23	68	9	26	2	6

Afin de vérifier si les mesures sont toujours d'actualité, il est important d'examiner les prévisions au sujet de l'effectif pour les prochaines années dans le réseau collégial public. Avant, toutefois, il faut vérifier l'écart entre les prévisions faites les années précédentes et les données effectivement observées. Pour ce faire, une comparaison des prévisions antérieures et des données observées sur l'effectif scolaire des cégeps pour deux années récentes, soit 2003 et 2004, est présentée dans le tableau suivant.

Tableau 7**Nombre d'élèves des cégeps, par région, à l'enseignement ordinaire, à temps plein, trimestre d'automne
Observations (2003 et 2004) et prévisions (2003 et 2004)**

Régions	Observations		Prévisions	Rapport entre les prévisions et les observations en %			Écart en % (prévision-observations)	
	O_2003	O_2004		P-2003	P-2004	P/O (2003)	P/O (2004)	
1. Bas-Saint-Laurent	5 678	5 502	5 770	5 566	101,6	101,2	-1,6	-1,2
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	8 345	8 019	8 216	7 845	98,5	97,8	1,5	2,2
3. Capitale-Nationale	18 377	18 073	18 239	18 051	99,2	99,9	0,8	0,1
4. Mauricie	5 358	5 205	5 123	5 302	95,6	101,9	4,4	-1,9
5. Estrie	6 219	6 275	5 974	6 269	96,1	99,9	3,9	0,1
6. Montréal	49 021	48 730	48 899	48 952	99,8	100,5	0,2	-0,5
7. Outaouais	4 387	4 595	4 560	4 400	103,9	95,8	-3,9	4,2
8. Abitibi-Témiscamingue	2 393	2 343	2 323	2 310	97,1	98,6	2,9	1,4
9. Côte-Nord	1 192	1 205	1 073	1 201	90,0	99,7	10,0	0,3
10. Nord-du-Québec	104	73	76	94	73,1	128,8	26,9	-28,8
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1 050	1 128	988	1 051	94,1	93,2	5,9	6,8
12. Chaudière-Appalaches	5 547	5 425	5 388	5 422	97,1	99,9	2,9	0,1
13. Laval	4 429	4 672	4 502	4 567	101,6	97,8	-1,6	2,2
14. Lanaudière	3 736	3 959	3 458	3 783	92,6	95,6	7,4	4,4
15. Laurentides	6 747	6 816	6 696	6 749	99,2	99,0	0,8	1,0
16. Montérégie	17 478	17 549	18 133	17 418	103,7	99,3	-3,7	0,7
17. Centre-du-Québec	2 664	2 603	2 563	2 579	96,2	99,1	3,8	0,9
Total Québec	142 725	142 172	141 981	141 559	99,5	99,6	0,5	0,4

Source : MEQ, DRSI, Système informatisé des prévisions de l'effectif étudiant au collégial (SIPEEC), juillet 2005.

La lecture du tableau 7 permet de constater que, globalement, le nombre d'élèves prévu était inférieur à celui qui a été observé. Cet écart était de 0,5 point de pourcentage en 2003 et de 0,4 point de pourcentage en 2004. Il s'agit donc d'une légère sous-estimation, aussi bien pour l'année 2003 que pour l'année 2004.

D'une part, si nous regroupons les cégeps selon les régions administratives, nous observons que la sous-estimation du nombre d'élèves touchait les cégeps de 12 régions en 2003 (se situant entre 0,2 et 10,0 points de pourcentage) et les cégeps de 13 régions en 2004 (se situant entre 0,1 et 6,8 points de pourcentage). D'autre part, le nombre d'élèves était surestimé dans les cégeps de 4 régions en 2003 (se situant entre 1,6 et 3,9 points de pourcentage) et dans les cégeps de 3 régions en 2004 (se situant entre 0,5 et 1,9 point de pourcentage).

Les prévisions les plus récentes à propos de l'effectif scolaire des cégeps de 2005 à 2014, par établissement collégial et par région administrative, sont présentées dans le tableau 8A.

Globalement, les données des tableaux 8A et 8B permettent de constater une faible augmentation de l'effectif scolaire des cégeps pour les prochaines années. En fait, de 2005 à 2014, pour l'ensemble des cégeps, l'augmentation prévue est d'environ 1,1 %.

La hausse de l'effectif scolaire des cégeps aura lieu surtout entre 2005 et 2009. En fait, de 143 417 élèves en 2005, l'effectif scolaire des cégeps passera à 161 445 élèves en 2009, ce qui constitue une augmentation de 13,4 %. En revanche, à partir de 2010, l'effectif scolaire des cégeps va commencer à baisser pour atteindre le nombre de 143 914 élèves en 2014. Il reste que, malgré cette diminution (entre 2010 et 2014), le nombre d'élèves en 2014 sera de 1,1 % plus élevé que celui de 2005.

Tableau 8A

Nombre d'élèves à l'enseignement ordinaire, à temps plein dans les cégeps

						2009/ 2005						2014/ 2005
Organisme	P_2005	P_2006	P_2007	P_2008	P_2009	en %	P_2010	P_2011	P_2012	P_2013	P_2014	en %
Cégep de Rimouski	2 555	2 599	2 600	2 581	2 561	100,2	2 498	2 434	2 333	2 278	2 180	85,3
Institut maritime du Québec	264	251	254	266	272	103,0	274	271	256	239	223	84,5
Centre matapédien d'études collégiales	113	111	110	115	104	92,0	95	96	89	82	77	68,1
Cégep de Rivière-du-Loup	1 128	1 107	1 119	1 106	1 105	98,0	1 065	1 017	963	928	896	79,4
Cégep de La Pocatière	784	763	773	780	787	100,4	767	734	702	676	657	83,8
Cégep de Matane	540	540	526	536	516	95,6	487	466	443	421	394	73,0
Total Bas-Saint-Laurent	5 384	5 371	5 382	5 384	5 345	99,3	5 186	5 018	4 786	4 624	4 427	82,2
Cégep de Chicoutimi (avec CQFA)	2 548	2 554	2 520	2 530	2 538	99,6	2 507	2 370	2 218	2 087	1 990	78,1
Cégep d'Alma	1 106	1 074	1 065	1 085	1 086	98,2	1 066	998	949	913	873	78,9
Cégep de Jonquière	3 299	3 326	3 387	3 452	3 435	104,1	3 356	3 169	3 025	2 905	2 820	85,5
Cégep de Saint-Félicien	963	914	888	899	899	93,4	854	794	749	713	685	71,1
Total Saguenay- Lac-Saint-Jean	7 916	7 868	7 860	7 966	7 958	100,5	7 783	7 331	6 941	6 618	6 368	80,4
Cégep de Limoilou (campus de Québec)	2 913	2 926	3 058	3 205	3 299	113,3	3 272	3 198	3 078	2 976	2 847	97,7

						2009/ 2005						2014/ 2005
Organisme	P_2005	P_2006	P_2007	P_2008	P_2009	en %	P_2010	P_2011	P_2012	P_2013	P_2014	en %
Cégep de Limoilou (campus de Charlesbourg)	1 832	1 884	1 967	2 067	2 134	116,5	2 130	2 091	2 021	1 955	1 869	102,0
Cégep de Sainte-Foy	6 508	6 506	6 706	7 009	7 210	110,8	7 099	6 834	6 582	6 400	6 170	94,8
Cégep François-Xavier-Carneau	5 691	5 772	6 035	6 293	6 464	113,6	6 368	6 151	5 926	5 759	5 541	97,4
Centre d'études collégiales en Charlevoix	214	232	234	229	216	100,9	211	208	187	176	164	76,6
Champlain Regional College - St.Lawrence	874	896	924	973	995	113,8	977	945	935	925	900	103,0
Total Capitale-Nationale	18 032	18 216	18 924	19 776	20 318	112,7	20 057	19 427	18 729	18 191	17 491	97,0
Cégep de Trois-Rivières	3 957	3 905	4 040	4 180	4 249	107,4	4 204	4 064	3 940	3 813	3 607	91,2
Collège Shawinigan	1 132	1 095	1 084	1 085	1 102	97,3	1 090	1 024	981	948	900	79,5
Total Mauricie	5 089	5 000	5 124	5 265	5 351	105,1	5 294	5 088	4 921	4 761	4 507	88,6
Cégep de Sherbrooke	5 402	5 520	5 759	5 966	6 052	112,0	5 908	5 758	5 637	5 588	5 463	101,1
Champlain Regional College - Lennoxville	897	918	959	985	999	111,4	973	945	938	929	906	101,0
Total Estrie	6 299	6 438	6 718	6 951	7 051	111,9	6 881	6 703	6 575	6 517	6 369	101,1
Cégep de Saint-Laurent	2 387	2 479	2 607	2 698	2 766	115,9	2 789	2 770	2 730	2 690	2 621	109,8
Cégep d'Ahuhtsic	6 273	6 456	6 753	6 989	7 182	114,5	7 253	7 218	7 120	6 967	6 761	107,8
Cégep de Bois-de-Boulogne	2 312	2 369	2 492	2 573	2 624	113,5	2 641	2 621	2 589	2 538	2 467	106,7
Cégep de Rosemont (sans CCFD)	2 560	2 684	2 824	2 917	2 986	116,6	3 018	3 005	2 964	2 896	2 805	109,6
Cégep de Maisonneuve	5 418	5 535	5 764	5 950	6 086	112,3	6 146	6 089	5 972	5 823	5 641	104,1
Cégep du Vieux-Montréal	5 620	5 770	6 029	6 260	6 466	115,1	6 539	6 479	6 335	6 171	5 969	106,2
École du meuble et du bois ouvré (Montréal)	107	115	117	125	126	117,8	126	126	126	126	126	117,8
Cégep André-Laurendeau	2 705	2 816	2 973	3 089	3 185	117,7	3 212	3 178	3 117	3 039	2 972	109,9
Collège Dawson	7 313	7 540	7 886	8 119	8 273	113,1	8 382	8 412	8 380	8 159	7 796	106,6
Vanier College	5 697	5 831	6 128	6 322	6 499	114,1	6 601	6 638	6 616	6 489	6 273	110,1
Cégep John Abbott	5 267	5 485	5 722	5 944	6 112	116,0	6 192	6 217	6 221	6 073	5 855	111,2
Cégep Marie-Victorin	2 922	3 062	3 233	3 382	3 503	119,9	3 542	3 511	3 436	3 337	3 222	110,3
Cégep Gérald-Godin	1 034	1 076	1 156	1 211	1 235	119,4	1 239	1 236	1 231	1 246	1 225	118,5
Total Montréal	49 615	51 218	53 684	55 579	57 043	115,0	57 680	57 500	56 837	55 554	53 733	108,3
Cégep de l'Outaouais (campus Gabrielle-Roy)	2 709	2 843	2 988	3 145	3 229	119,2	3 201	3 118	3 012	2 892	2 809	103,7
Collège Héritage	800	862	912	911	876	109,5	848	832	819	748	727	90,9

						2009/ 2005						2014/ 2005
Organisme	P_2005	P_2006	P_2007	P_2008	P_2009	en %	P_2010	P_2011	P_2012	P_2013	P_2014	en %
Cégep de l'Outaouais (campus Félix-Leclerc)	1 151	1 225	1 285	1 357	1 407	122,2	1 408	1 372	1 312	1 250	1 198	104,1
Total Outaouais	4 660	4 930	5 185	5 413	5 512	118,3	5 457	5 322	5 143	4 890	4 734	101,6
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue (campus de Rouyn)	1 679	1 761	1 794	1 835	1 830	109,0	1 793	1 745	1 657	1 611	1 523	90,7
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue (campus d'Amos)	170	171	174	183	172	101,2	170	155	156	147	143	84,1
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue (campus de Val-d'Or)	431	436	439	447	460	106,7	419	395	370	377	355	82,4
Total Abitibi-Témiscamingue	2 280	2 368	2 407	2 465	2 462	108,0	2 382	2 295	2 183	2 135	2 021	88,6
Cégep de Baie-Comeau	622	594	626	690	709	114,0	690	629	584	549	523	84,1
Cégep de Sept-Îles (section francophone)	501	522	517	497	493	98,4	483	499	489	481	460	91,8
Cégep de Sept-Îles (section anglophone)	14	14	19	18	20	142,9	19	17	17	17	17	121,4
Total Côte-Nord	1 137	1 130	1 162	1 205	1 222	107,5	1 192	1 145	1 090	1 047	1 000	88,0
Centre d'études collégiales à Chibougamau	72	74	71	70	69	95,8	63	60	55	50	50	69,4
Total Nord-du-Québec	72	74	71	70	69	95,8	63	60	55	50	50	69,4
Cégep de la Gaspésie et des Îles (campus francophone)	692	659	652	652	656	94,8	628	579	554	528	501	72,4
Cégep de la Gaspésie et des Îles (campus anglophone)	81	95	109	108	110	135,8	109	107	99	98	97	119,8
Centre spécialisé des pêches	36	35	36	37	38	105,6	32	33	29	28	25	69,4
Centre d'études collégiales des Îles-de-la-Madeleine	149	159	170	185	174	116,8	158	158	143	137	124	83,2
Centre d'études collégiales de Carleton	240	233	234	233	245	102,1	231	216	209	194	179	74,6
Total Gaspésie-Îles- de-la-Madeleine	1 198	1 181	1 201	1 215	1 223	102,1	1 158	1 093	1 034	985	926	77,3
Cégep de Lévis-Lauzon	2 819	2 793	2 875	3 016	3 105	110,1	3 031	2 864	2 755	2 688	2 616	92,8
Centre d'études collégiales de Montmagny	134	134	140	144	141	105,2	135	125	123	120	117	87,3
Cégep de la région de l'Amiante	742	697	687	680	677	91,2	659	626	601	572	549	74,0

						2009/ 2005						2014/ 2005
Organisme	P_2005	P_2006	P_2007	P_2008	P_2009	en %	P_2010	P_2011	P_2012	P_2013	P_2014	en %
Cégep Beauce-Appalaches	1 538	1 471	1 476	1 494	1 489	96,8	1 449	1 365	1 311	1 273	1 205	78,3
Total Chaudière-Appalaches	5 233	5 095	5 178	5 334	5 412	103,4	5 274	4 980	4 790	4 653	4 487	85,7
Cégep Montmorency	4 849	5 121	5 447	5 723	5 950	122,7	6 011	5 964	5 849	5 690	5 487	113,2
Total Laval	4 849	5 121	5 447	5 723	5 950	122,7	6 011	5 964	5 849	5 690	5 487	113,2
Cégep régional de Lanaudière à Joliette	1 969	2 071	2 187	2 270	2 325	118,1	2 369	2 334	2 241	2 158	2 043	103,8
Cégep régional de Lanaudière à l'Assomption	1 451	1 544	1 663	1 751	1 831	126,2	1 863	1 827	1 760	1 691	1 599	110,2
Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne	609	686	738	778	820	134,6	832	820	792	762	722	118,6
Total Lanaudière	4 029	4 301	4 588	4 799	4 976	123,5	5 064	4 981	4 793	4 611	4 364	108,3
Cégep Lionel-Groulx	3 659	3 886	4 292	4 595	4 782	130,7	4 808	4 733	4 597	4 437	4 291	117,3
Cégep de Saint-Jérôme	2 893	3 040	3 310	3 509	3 673	127,0	3 697	3 683	3 539	3 408	3 313	114,5
Centre collégial de Mont-Laurier	276	253	255	263	255	92,4	256	256	252	232	225	81,5
Total Laurentides	6 828	7 179	7 857	8 367	8 710	127,6	8 761	8 672	8 388	8 077	7 829	114,7
Cégep de Granby-Haute-Yamaska	1 322	1 343	1 409	1 440	1 484	112,3	1 438	1 357	1 322	1 282	1 239	93,7
Cégep de Sorel-Tracy	852	800	784	824	845	99,2	835	813	806	802	783	91,9
Cégep de Saint-Hyacinthe	2 682	2 680	2 804	2 939	3 055	113,9	3 013	2 923	2 841	2 784	2 687	100,2
Cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu	2 327	2 399	2 580	2 747	2 907	124,9	2 894	2 783	2 664	2 567	2 498	107,3
Cégep Édouard-Montpetit (sans ENA)	5 782	5 927	6 201	6 484	6 733	116,4	6 784	6 644	6 404	6 193	5 939	102,7
École nationale d'aérotechnique	609	567	605	634	663	108,9	673	672	655	637	613	100,7
Cégep de Valleyfield	1 454	1 503	1 583	1 667	1 749	120,3	1 758	1 719	1 640	1 600	1 525	104,9
Champlain Regional College - St-Lambert-Longueuil	2 278	2 405	2 521	2 627	2 689	118,0	2 689	2 652	2 627	2 545	2 432	106,8
Total Montérégie	17 306	17 624	18 487	19 362	20 125	116,3	20 084	19 563	18 959	18 410	17 716	102,4
Cégep de Drummondville	1 432	1 463	1 514	1 523	1 559	108,9	1 559	1 502	1 484	1 449	1 416	98,9
Cégep de Victoriaville (sans les 2 EMBO)	995	999	1 055	1 088	1 096	110,2	1 073	1 045	1 026	975	940	94,5
École du meuble et du bois ouvré (Victoriaville)	63	61	62	63	63	100,0	63	60	57	52	49	77,8
Total Centre-du-Québec	2 490	2 523	2 631	2 674	2 718	109,2	2 695	2 607	2 567	2 476	2 405	96,6
Total Québec	142 417	145 637	151 906	157 548	161 445	113,4	161 022	157 749	153 640	149 289	143 914	101,1

Source : MEQ, DRSI, Système informatisé des prévisions de l'effectif étudiant au collégial (SIPEEC) juillet 2005 (SIGDEC filtré fixe, versions du 4 mars et du 12 juillet 2005).

Tableau 8b

Effectif de référence

Région et Cégeps	Nombre d'élèves
Cégeps	
Cégep de La Pocatière	1 245
Cégep de Matane	743
Cégep de Rimouski	3 879
Cégep de Rivière-du-Loup	1 528
Région 1	7 395
Cégep d'Alma	1 361
Cégep de Chicoutimi	3 532
Cégep de St-Félicien	1 336
Cégep de Jonquière	3 970
Région 2	10 199
Champlain Regional College (Saint-Lawrence)	814
Cégep de Sainte-Foy	6 132
Cégep François-Xavier-Garneau	5 699
Cégep de Limoilou	6 574
Région 3	19 219
Collège Shawinigan	1 483
Cégep de Trois-Rivières	4 952
Région 4	6 435
Champlain Regional College (Lennoxville)	1 095
Cégep de Sherbrooke	5 418
Région 5	6 513
Cégep d'Ahuntsic	6 203
Cégep André-Laurendeau	2 742
Cégep de Bois-de-Boulogne	2 927
Collège Dawson	6 991
Cégep Gérald Godin	85
Cégep John Abbott	4 726
Cégep de Saint-Laurent	3 223
Cégep de Maisonneuve	5 307
Cégep Marie-Victorin	2 860
Cégep de Rosemont	2 727
Vanier college	5 204
Cégep du Vieux-Montréal	5 590
Région 6	48 585

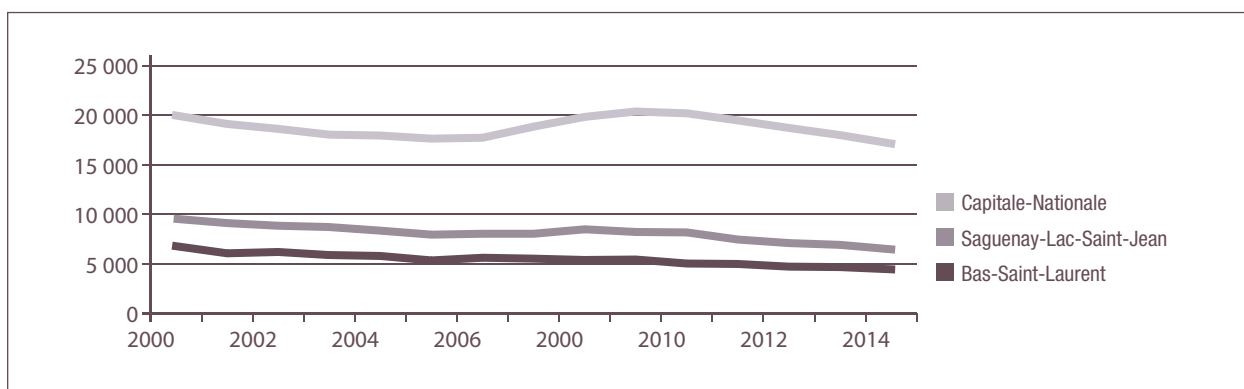
Région et Cégeps	Nombre d'élèves
Collège Héritage	780
Cégep de l'Outaouais	3 918
Région 7	4 698
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	2 634
Région 8	2 634
Cégep de Baie-Comeau	979
Cégep de Sept-Îles	809
Région 9	1 788
Cégep de la Gaspésie et des Îles	1 551
Région 11	1 551
Cégep de Beauce-Appalaches	1 453
Cégep de Lévis-Lauzon	3 372
Cégep de la Région de l'Amiante	1 273
Région 12	6 098
Cégep Montmorency	4 764
Région 13	4 764
Cégep régional de Lanaudière (Assomption)	514
Cégep régional de Lanaudière (Joliette)	2 208
Cégep régional de Lanaudière (Terrebonne)	41
Région 14	2 763
Cégep de Saint-Jérôme	3 385
Cégep Lionel Groulx	3 561
Région 15	6 946
Champlain Regional College (Saint-Lambert)	2 339
Cégep Édouard-Montpetit	6 985
Cégep de Granby-Haute-Yamaska	1 401
Cégep de St-Hyacinthe	2 848
Cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu	2 471
Cégep de Sorel-Tracy	1 089
Cégep de Valleyfield	1 869
Région 16	19 002
Cégep de Drummondville	1 847
Cégep de Victoriaville	1 797
Région 17	3 644
TOTAL	152 234

Source : MELS, DRSI, SIPEEC, juillet 2005.

Bien qu'une légère augmentation soit prévue pour les prochaines années, il n'en demeure pas moins que certaines régions connaîtront des baisses d'effectif, alors que d'autres connaîtront des hausses. En fait, selon les données des tableaux 8A et 8B, une seule région serait en décroissance entre 2005 et 2009 ; il s'agit de la région 1, le Bas-Saint-Laurent. Cependant, même si les autres régions affichent une croissance de l'effectif, 11 cégeps connaîtront des baisses d'effectif pendant cette période. Le graphique Ia suivant permet de visualiser l'évolution de l'effectif scolaire de trois régions, la Capitale-Nationale, le Bas-Saint-Laurent et le Saguenay-Lac-Saint-Jean.

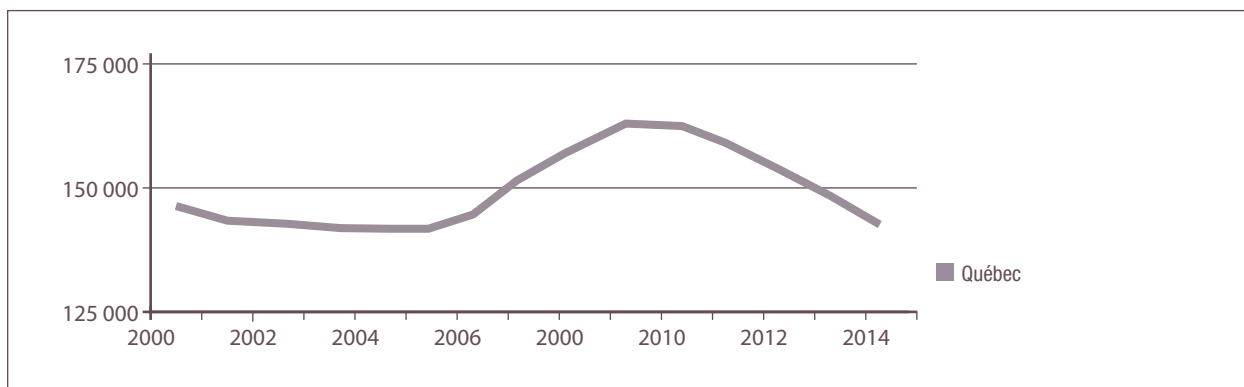
Graphique Ia

Nombre d'élèves à l'enseignement collégial à temps plein automne
Observation 2000-2004 et prévisions 2005-2014



Graphique Ib

Nombre d'élèves à l'enseignement collégial à temps plein automne
Observation 2000-2004 et prévisions 2005-2014



Pour les autres régions illustrées, nous pouvons observer une faible décroissance jusqu'en 2009 et un effet plus marqué de cette tendance jusqu'en 2014. L'évolution de l'effectif de la Capitale-Nationale reflète assez bien ce qui est prévu pour l'ensemble du Québec (graphique Ib) pour les prochaines années.

Une autre façon de suivre l'évolution de l'effectif scolaire est de le mettre en relation avec l'évolution des PES. Une PES sert à mesurer le volume d'activités pédagogiques menées, dans les cégeps, auprès des élèves. Elle représente une période par élève par semaine pendant un semestre. Elle équivaut à 15 heures d'enseignement (en classe, en laboratoire ou en stage).

Si nous comparons l'évolution de l'effectif scolaire avec l'évolution du nombre de PES dans les cégeps de 2000 à 2004 (à l'automne), nous constatons que le nombre d'élèves a baissé de 2,6 %, alors que le nombre des PES n'a baissé que de 1,7 % (tableau 9). Globalement, la baisse du nombre des PES (donc du volume d'activités d'enseignement) était moindre que celle du nombre d'élèves. Il faut noter que l'évolution du nombre d'élèves est basée sur l'année 2000, alors que l'effectif de référence de l'annexe F142 est basé sur les quatre meilleures des six années comprises entre 1994-1995 et 1999-2000 ou sur l'effectif maximal dans les régions de Montréal et de la Capitale-Nationale. Il ne faut pas confondre les deux effectifs de référence.

Si nous regroupons les cégeps selon les régions administratives, nous constatons la même tendance dans les cégeps des douze régions administratives. Dans les cégeps regroupés à l'intérieur des quatre régions restantes, la situation était inverse (la baisse du nombre des PES était plus forte que celle du nombre d'élèves des cégeps).

La PES est utilisée dans le calcul des subventions dans l'annexe F142, son évolution est parallèle à celle de l'effectif scolaire dans le réseau collégial public et les prévisions sont légèrement inférieures aux données observées. En conséquence, dans la recherche de solutions pour le futur, il est justifié de prendre en considération les prévisions pour les prochaines années.

3.2.3 LES DÉFIS À RELEVER EN CE QUI CONCERNE LES FLUCTUATIONS À LA BAISSSE DE L'EFFECTIF

La troisième question touche spécifiquement les nouveaux défis à relever dans un contexte de fluctuations des populations scolaires. Afin de répondre à cette question d'évaluation, les personnes du MELS et du réseau qui ont répondu au questionnaire, c'est-à-dire les personnes responsables de la gestion des mesures au Ministère et dans les cégeps, ont été interrogées en particulier. Dans un premier temps, les commentaires des responsables du MELS seront présentés et les commentaires des personnes relevant des cégeps seront ensuite ajoutés. Ils couvriront les thèmes se rattachant aux défis à relever et aux moyens mis en place pour y faire face, de même que les attentes par rapport au MELS dans ce contexte.

Tableau 9

Comparaison du nombre de PES brutes de l'enseignement ordinaire avec le nombre d'élèves dans le réseau collégial public par région

Régions	Nombre de PES en 2004-2005	Évolution du nombre de PES de 2000 à 2004	Nombre d'élèves O_2004	Évolution du nombre d'élèves de 2000 à 2004		Écart entre l'évolution du nombre des PES et du nombre d'élèves
		(en %)		(nombre)	(en %)	(en %)
1. Bas-Saint-Laurent	267 033	-12,7	5 502	-766	-12,2	0,5
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	398 392	-10,8	8 019	-1 180	-12,8	-2,0
3. Capitale-Nationale	774 306	-5,7	18 073	-1 198	-6,2	-0,5
4. Mauricie	237 156	-7,4	5 205	-564	-9,8	-2,4
5. Estrie	275 329	-1,6	6 275	-60	-0,9	0,6
6. Montréal	2 091 267	2,0	48 730	751	1,6	-0,4
7. Outaouais	205 773	12,4	4 595	335	7,9	-4,6
8. Abitibi-Témiscamingue	108 860	1,5	2 343	-25	-1,1	-2,5
9. Côte-Nord	54 775	-14,3	1 205	-273	-18,5	-4,1
10. Nord-du-Québec			73	-58	-44,3	-44,3
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	54 125	-8,2	1 128	-70	-5,8	2,4
12. Chaudière-Appalaches	251 080	-3,0	5 425	-345	-6,0	-3,0
13. Laval	203 427	9,3	4 672	270	6,1	-3,2
14. Lanaudière	172 447	30,7	3 959	932	30,8	0,1
15. Laurentides	290 433	0,4	6 816	-40	-0,6	-1,0
16. Montérégie	763 305	-5,4	17 549	-1 072	-5,8	-0,4
17. Centre-du-Québec	133 353	-7,9	2 603	-400	-13,3	-5,4
Total Québec	6 281 061	-1,7	142 172	-3 763	-2,6	-0,8
Indice : (2000-2001=100%)	98,3		97,4			

Source : MELS/ES/DGFE/DPBF et DRSI, Système informatisé des prévisions de l'effectif étudiant au collégial (SIPEEC) juillet 2005 (SIGDC filtré fixe, versions du 4 mars et du 12 juillet 2005).

3.2.3.1 Le point de vue des responsables du MELS

Les responsables des mesures au MELS définissent d'abord le contexte dans lequel les cégeps ont, et auront, à évoluer au cours des prochaines années. Au début des années 2000, les mesures avaient été mises en place pour aider les cégeps à stabiliser leur situation financière dans un contexte de baisse de l'effectif scolaire dans le réseau collégial public. Par exemple, le volet 3 qui visait le soutien des programmes en formation technique était prévu pour trois ans. L'année 2005-2006 devait être une année de transition et l'année 2006-2007, une année de changement.

L'année scolaire 2005-2006 constitue, en fait, la dernière année d'application intégrale de la mesure de soutien du volet 3. C'est pourquoi les cégeps devront tenter de trouver des solutions afin de maintenir tous les programmes de formation actuellement offerts. Dans plusieurs cas, si aucune aide n'est accordée, les cégeps devront revoir la façon dont sont offerts les programmes d'études et, à la limite, ils devront procéder à des fermetures. Cette situation pourrait avoir des répercussions de première importance sur l'existence même de certains cégeps.

Selon les responsables du MELS, les cégeps semblent, jusqu'à maintenant, avoir mis au point peu de solutions de rechange aux subventions attribuées par le Ministère. Certains cégeps peuvent avoir conclu des ententes de service avec des centres de formation professionnelle et technique pour le partage de ressources. Cependant, ces ententes ne pourront, à elles seules, assurer en région une offre de service minimale si les cégeps ne sont pas soutenus, de façon particulière, par le Ministère.

Le Ministère, de concert avec le réseau collégial, procède actuellement à l'examen de ces mesures. En ce qui concerne le volet 1, il pourrait inciter les cégeps à rationaliser davantage, le cas échéant, leurs dépenses autres que celles relevant de la masse salariale du personnel enseignant.

En ce qui concerne le volet 3, le plan de rapprochement de la formation professionnelle et de la formation technique que le Ministère compte mettre en place ainsi que les mesures de décentralisation de responsabilités vers les régions pourraient constituer des pistes de solution.

De plus, le MELS compte maintenir une offre de formation la plus diversifiée possible sur une base régionale. Cette offre tend à conserver les programmes techniques à caractère national.

3.2.3.2 Le point de vue des personnes rattachées aux cégeps

Comme nous l'avons vu à la question touchant les prévisions de l'effectif scolaire pour les prochaines années, la population scolaire du réseau collégial public subira encore des fluctuations. D'abord, entre 2005 et 2009, la plupart des régions administratives connaîtront des augmentations d'effectif (tableau 8). En 2009, 15 régions seront en croissance et une sera en décroissance (Bas-Saint-Laurent). Cependant, rappelons que, pendant cette période, 11 cégeps seront en décroissance. Ensuite, de 2010 à 2014, une décroissance s'installera dans certaines régions. Ainsi, en 2014, 7 régions seront encore en croissance et 9, en décroissance. Au total, de 2005 à 2014, la hausse de population scolaire sera de 1,1 %.

Comme le tableau 10 le démontre, 87 % des personnes ayant répondu au questionnaire, soit 30 sur 34, affirment qu'en raison de ces fluctuations, elles auront des défis à relever au cours des prochaines années. Dans la grande région de Montréal et de la Capitale-Nationale, ces personnes souhaitent que les devis scolaires soient respectés. Là où ils n'étaient pas atteints depuis quelques années, la croissance de l'effectif devrait permettre de les atteindre d'ici trois ou quatre ans. Il faut noter que, même si, dans ces régions, la population scolaire était en forte croissance, il n'est pas certain que cela va se traduire par des augmentations de l'effectif dans tous les programmes. Dans ces régions, la concurrence entre les cégeps pourrait être plus forte.

Tableau 10**Défis à relever aux cours des prochaines années, selon différents énoncés**

	Oui		Non	
	N	%	N	%
Des modifications pourraient-elles être apportées ? (N=33)	24	73	9	27
Selon les prévisions du SIPEEC, pensez-vous avoir d'autres défis à relever au cours des prochaines années ? (N=34)	30	88	4	12
Avez-vous conçu des moyens pour faire face aux défis ? (N=34)	30	88	4	12
Avez-vous des attentes face au MELS en 2006 ? (N=30)	30	100	—	—

Par conséquent, le défi à relever pour les cégeps qui connaîtront une croissance de leur effectif scolaire au cours des prochaines années sera d'accroître leur capacité physique d'accueil en raison de l'augmentation du nombre de demandes d'admission, et ce, en respectant les devis scolaires. Certains programmes de formation technique pourraient être contingentés en raison du manque de places pour les stages.

Pour les cégeps dont l'effectif scolaire sera en décroissance, le principal défi consistera à gérer cette baisse, tout en conservant des services de qualité malgré une baisse de ressources financières. Ces cégeps souhaitent obtenir des autorisations nationales qui permettront de recruter à l'extérieur de leur région.

Afin de relever ces défis, 30 personnes disent avoir prévu ou mis au point des moyens pour y faire face. Un peu plus d'une vingtaine de moyens ont été énumérés. De plus, tous les cégeps disent devoir poursuivre les efforts entrepris, depuis quelques années, pour protéger les acquis.

Les moyens proposés peuvent être regroupés en trois principales catégories. La première (6 mentions) est axée sur la rationalisation de l'offre de cours afin d'augmenter le nombre moyen d'élèves par enseignante ou enseignant (par exemple, en fusionnant certains cours semblables). Le perfectionnement du personnel enseignant doit être prévu dans cette démarche afin d'accroître la polyvalence de ses membres. Il est proposé de jumeler des cours ou de faire des tronc communs pour certains programmes ou, encore, d'inclure deux cohortes dans un même cours. Le but visé est de privilégier la mise en place de nouvelles approches (Centre francophone de recherche en informatisation des organisations [CEFRIO]). C'est ainsi que le MELS et la Fédération des cégeps se sont associés au CEFRIO pour le projet de recherche «Cégeps en réseau» dont le but est d'expérimenter de nouveaux modes de collaboration et de partage d'expérience professionnelle entre les cégeps en régions, afin de maintenir l'offre de formation.

La deuxième catégorie de moyens (14 mentions) repose sur l'augmentation du nombre d'inscriptions dans un programme par la bonification du matériel promotionnel, par l'intensification des efforts en information scolaire, par le développement de spécificités locales, en ciblant des secteurs de recrutement tels que : le secteur privé, les passages du secondaire au collégial, les adultes rattachés, les publicités des DEC supra-régionaux hors territoire, etc. Le partenariat secondaire-collégial ou des passerelles entre DEP et DEC faciliteraient le passage d'un réseau à l'autre et pourraient contribuer à hausser le nombre d'inscriptions par programme. Des ententes avec d'autres cégeps de la région pourraient aussi être conclues. Des efforts devraient être faits sur le plan de la formation continue.

La troisième catégorie de moyens (5 mentions) est de nature financière (recherche de sources de financement autres que sources publiques, augmentation du financement public, etc.). Pour faire face aux défis qui se présentent à eux, plusieurs cégeps ont conçu des plans de redressement ou des plans

de développement. Certains ont entrepris une réorganisation administrative de tous les services. Une gestion très serrée du E de FABES (allocations liées au personnel enseignant) est aussi mentionnée. On dit que tous ces moyens doivent être mis en place en même temps, afin d'être plus efficaces.

Dans le questionnaire, nous demandions aussi aux représentants des cégeps de décrire leurs attentes face au MELS dans un contexte de fluctuation de la population scolaire. Parmi eux, plusieurs souhaitent la poursuite des mesures sous leur forme actuelle. D'autres estiment que des modifications s'imposent.

3.2.4 LES MODIFICATIONS PROPOSÉES PAR LES RÉPONDANTS RATTACHÉS AUX CÉGEPS

Parmi les commentaires relatifs aux modifications proposées, plusieurs touchaient le volet régional. Ainsi, une plus grande concertation est souhaitée à l'échelle régionale. On va même jusqu'à suggérer une carte des programmes à caractère régional. Les attentes des cégeps en région par rapport au MELS sont de favoriser la poursuite d'un enseignement de qualité et d'assurer l'accessibilité à toute la population. Pour ce faire, selon les répondants, le MELS devrait apporter un soutien aux cégeps en région, particulièrement en période de décroissance. Pour les régions en forte décroissance, il faudra que le MELS entreprenne des analyses particulières de la situation. Sinon, l'offre de formation de programmes techniques dans certaines régions pourrait devenir problématique.

Ce soutien pourrait prendre diverses formes. En ce qui a trait au financement, les répondants apprécieraient que des mesures distinctes soient mises en place pour les cégeps en région. Ils souhaiteraient que le MELS assouplisse le Régime des études collégiales quant à la carte des programmes et limite, aux cégeps en région, certaines autorisations de programmes. Le MELS devrait accélérer l'autorisation des nouveaux programmes et offrir des autorisations provisoires pour ces programmes. Les directeurs généraux des cégeps souhaitent obtenir des réponses rapides à leurs interrogations de manière à favoriser la concertation régionale. Toute initiative locale devrait être encouragée. Il est aussi mentionné qu'une plus grande valorisation des études en région aiderait à recruter l'effectif ou, du moins, à maintenir les jeunes dans leur milieu. De plus, un élargissement de la carte des programmes avec plus de flexibilité a été proposé.

Par ailleurs, certains répondants s'attendent à ce que le Ministère trouve aussi des moyens efficaces d'aider les cégeps des régions en développement. Et ce, même si ceux d'autres régions accusent une baisse de leur effectif.

Plusieurs répondants (10 mentions) désirent la poursuite des mesures selon le modèle actuel. Par contre, pour les autres, des modifications s'imposent. À ce titre, il est proposé que le MELS apporte des assouplissements aux règles afin d'encourager l'innovation et le soutien des projets de relance. Certaines personnes encouragent la reconduction du financement des mesures de soutien aux programmes en difficulté et pour lesquels la demande de main-d'œuvre est importante. Le soutien des programmes en difficulté pourrait être différent selon la taille des cégeps et selon leur présence en région ou dans les grands centres. On ajoute que les mesures pourraient être maintenues, mais avec un resserrement des critères éducatifs, et on propose aussi l'amélioration de la F138 (volet 3) pour tenir compte de la situation du cégep dans son ensemble. Toujours dans les changements suggérés pour la F138, il est proposé d'augmenter à 60, au lieu de 45, le seuil du nombre d'élèves. Cette proposition pourrait assurer la viabilité de certains programmes mais, pour cette mesure, il faudrait prévoir une augmentation des coûts. Pour certains programmes, il pourrait même y avoir un «surfinancement».

Afin d'accroître la population scolaire, on demande que le MELS donne aux cégeps des moyens pour favoriser l'intégration de populations multiculturelles et qu'il finance la formation continue sur la base d'une enveloppe ouverte (9 mentions). La réduction des dépenses d'administration pourrait se faire en jumelant des services, en fusionnant certains établissements d'enseignement collégial. Deux répondants insistent aussi sur le financement au coût réel de l'enseignement collégial.

Encore une fois, on mentionne de ne pas oublier les établissements d'enseignement collégial en développement. Il faudrait favoriser l'ajout de nouvelles ressources. De plus, une modification à la F142 (volet 1) devrait tenir compte de la hausse de l'effectif scolaire pour les cégeps des régions de Montréal et de la Capitale-Nationale, afin de moduler en conséquence la pénalité financière.

Un autre répondant fait le commentaire suivant : « Une aide régressive pourrait peut-être être envisagée pour les cégeps qui ont subi une baisse substantielle de leur clientèle soit, plus de 20 % de la clientèle de référence et cette baisse pourrait pour le moins être permanente. Comme les services que les cégeps doivent maintenir sont déjà au minimum, il est faux de prétendre que les cégeps peuvent facilement réaliser des économies substantielles en perdant moins de 20 % de leur effectif étudiant. »

EN SOMME, EN CE QUI A TRAIT À LA PERTINENCE, IL CONVIENT DE RETENIR CE QUI SUIT :

La baisse démographique n'est pas la seule cause de la baisse de l'effectif scolaire au collégial public ; le contexte économique et la situation régionale ont aussi exercé un rôle. Le manque d'attraction de quelques programmes et certains facteurs administratifs liés aux devis scolaires et aux autorisations de programmes peuvent aussi avoir des répercussions sur l'effectif scolaire.

Les mesures en place ont permis d'atténuer les effets de la baisse de l'effectif, mais les besoins en financement étaient tellement importants qu'ils n'ont pas été totalement couverts. L'offre de formation semble avoir été maintenue.

D'autres problèmes ont été engendrés par la baisse de l'effectif scolaire. Il s'agit des problèmes liés à l'organisation des services dans un contexte de décroissance et aux limites qui s'imposaient aux projets de développement, faute de moyens financiers.

Selon les responsables du MELS, certains volets devaient être temporaires. Leur mise en place devait laisser du temps aux cégeps pour mettre au point des solutions de rechange. Selon ces mêmes responsables, les modalités d'attribution de l'aide devraient être revues afin de mieux cibler les cégeps et les programmes d'études à soutenir.

Le défi à relever pour les cégeps qui connaîtront une croissance de leur effectif scolaire au cours des prochaines années sera d'accroître leur capacité physique d'accueil en raison de l'augmentation du nombre de demandes d'admission, et ce, en respectant les devis scolaires. Pour les cégeps dont l'effectif sera en décroissance, le principal défi consistera à gérer cette baisse, tout en conservant des services de qualité, malgré une baisse de ressources financières. Trois catégories de moyens sont proposées pour faire face à ces défis :

- rationaliser l'offre de cours ;
- augmenter le nombre d'inscriptions par programme, en imaginant de nouveaux moyens ;
- établir des plans de redressement financier.

Chaque cégep propose des modifications aux mesures actuelles selon la situation qu'il prévoit au cours des prochaines années et selon que sa population scolaire sera en croissance ou en décroissance. Les cégeps ne semblent pas considérer comme une période d'accalmie la période de croissance prévue jusqu'en 2009. Même si les cégeps connaîtront une phase de croissance, ils ne sont pas encore remis des fortes baisses de population scolaire des dernières années. Ils subissent encore les contrecoups des années précédentes. Il faut aussi maintenir une offre de formation minimale. Ceux qui auront une hausse importante de leur effectif prévoient des contraintes quant à leur capacité d'accueil et ceux qui seront en faible croissance ou en décroissance souhaitent la poursuite des mesures. De toute évidence, l'aide du MELS est souhaitée, peu importe la situation.

La spécificité des régions est encore mentionnée. Elle devrait être prise en considération dans la mise à jour des mesures.

Nous pouvons conclure que les objectifs visés et les solutions apportées sont adaptés aux besoins à combler. Toutefois, les besoins, surtout en financement, sont tellement grands que l'aide est considérée comme insuffisante.

3.3 EFFICACITÉ DES MESURES

L'évaluation de l'efficacité vise à mesurer l'atteinte des objectifs du programme.

3.3.1 LES SUBVENTIONS ACCORDÉES

En début d'évaluation de cet aspect, ce sont d'abord les résultats sur les subventions accordées dans le cadre de ces mesures qui sont présentés. Dans l'application de ces mesures, deux périodes sont distinguées, la première allant de 2000-2001 à 2001-2002 et la deuxième, de 2002-2003 à 2004-2005.

Les tableaux 11, 12 et 13 qui suivent présentent les résultats par volet et par cégep pour les années allant de 2002-2003 à 2004-2005. Les résultats pour les années 2000-2001 et 2001-2002 ont été présentés dans le tableau 3, mais les résultats détaillés seront plus spécifiquement analysés dans la présente section.

Tableau 11

Mesures mises en place à la suite du rapport du Comité sur la baisse de l'effectif scolaire dans le réseau collégial public (volets 1 à 4) Année scolaire 2002-2003 (en dollars)

Cégeps	Allocation fixe	Mesure sur les baisses de clientèle (F142)	Répondre à des besoins particuliers	Soutenir les programmes de formation technique	Consolider l'offre de formation	TOTAL
	Volet 1	Volet 1	Volet 2	Volet 3	Volet 4	
Cégep de La Pocatière	100 000	17 700		5 000	46 514	169 214
Cégep de Matane	100 000	48 300	28 036	42 398		218 734
Cégep de Rimouski	100 000	467 700	28 852	218 440	91 802	906 794
Cégep de Rivière-du-Loup	100 000	61 500		102 820		264 320
Région 1	400 000	595 200	56 888	368 658	138 316	1 559 062
Cégep d'Alma	100 000	13 500		5 000		118 500
Cégep de Chicoutimi	100 000	492 200	60 300			652 500
Cégep de St-Félicien	100 000	7 000	151 800	81 145		339 945
Cégep de Jonquière	100 000	95 500	30 000	164 852	72 426	462 778
Région 2	400 000	608 200	242 100	250 997	72 426	1 573 723
Champlain Reg. Coll (St-Lawrence)		800				800
Cégep de Sainte-Foy	100 000	-48 400				51 600
Cégep François-Xavier-Garneau	100 000	0				100 000
Cégep de Limoilou	100 000	553 700	25 000			678 700
Région 3	300 000	506 100	25 000	0	0	831 100
Collège Shawinigan	100 000	45 300				145 300
Cégep de Trois-Rivières	100 000	340 300		67 686	50 300	558 286
Région 4	200 000	385 600	0	67 686	50 300	703 586
Champlain Regional College	100 000					100 000
Champlain Reg. Coll.(Lennoxville)		40 000				40 000
Cégep de Sherbrooke	100 000	59 700		45 658		205 358
Région 5	200 000	99 700	0	45 658	0	345 358
Cégep d'Ahuntsic	100 000	22 800		136 861		259 661
Cégep André-Laurendeau	100 000	73 200	12 500	38 219		223 919
Cégep de Bois-de-Boulogne	100 000	85 400			166 900	352 300
Collège Dawson	100 000	-23 600		71 723		148 123
Cégep Gérald Godin	100 000	0				100 000

Cégeps	Allocation fixe	Mesure sur les baisses de clientèle (F142)	Répondre à des besoins particuliers	Soutenir les programmes de formation technique	Consolider l'offre de formation	TOTAL
	Volet 1	Volet 1	Volet 2	Volet 3	Volet 4	
Cégep John Abbott	100 000	-97 600		37 165		39 565
Cégep de Saint-Laurent	100 000	671 300		288 248		1 059 548
Cégep de Maisonneuve	100 000	3 000				103 000
Cégep Marie-Victorin	100 000	58 000		5 000	41 422	204 422
Cégep de Rosemont	100 000	144 200	15 639	126 978		386 817
Vanier College	100 000	12 200		17 297		129 497
Cégep du Vieux-Montréal	100 000	-157 300			43 600	-13 700
Région 6	1 200 000	791 600	28 139	721 491	251 922	2 993 152
Collège Héritage	100 000	14 200		10 000		124 200
Cégep de l'Outaouais	100 000	98 700	60 000	275 580		534 280
Région 7	200 000	112 900	60 000	285 580	0	658 480
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	100 000	55 900	18 100	344 858	71 025	589 883
Région 8	100 000	55 900	18 100	344 858	71 025	589 883
Cégep de Baie-Comeau	100 000	193 600		213 968	67 921	575 489
Cégep de Sept-Îles	100 000	89 200	24 400	15 000		228 600
Région 9	200 000	282 800	24 400	228 968	67 921	804 089
Cégep de la Gaspésie et des Îles	100 000	252 300	313 449	253 053		918 802
Région 11	100 000	252 300	313 449	253 053	0	918 802
Cégep de Beauce-Appalaches	100 000	0		123 198		223 198
Cégep de Lévis-Lauzon	100 000	76 000		96 047		272 047
Cégep de la région de l'Amiante	100 000	285 100		369 355		754 455
Région 12	300 000	361 100	0	588 600	0	1 249 700
Cégep Montmorency	100 000	42 900	60 952	203 852		
Région 13	100 000	42 900	0	60 952	0	203 852
Cégep régional de Lanaudière	100 000			134 737		234 737
Lanaudière (Assomption)		0				0
Lanaudière (Joliette)		93 900				93 900
Lanaudière (Terrebonne)		0				0
Région 14	100 000	93 900	0	134 737	0	328 637
Cégep de Saint-Jérôme	100 000	51 000	77 200	105 908	105 600	439 708

Cégeps	Allocation fixe	Mesure sur les baisses de clientèle (F142)	Répondre à des besoins particuliers	Soutenir les programmes de formation technique	Consolider l'offre de formation	TOTAL
	Volet 1	Volet 1	Volet 2	Volet 3	Volet 4	
Cégep Lionel Groulx	100 000	0		40 423		140 423
Région 15	200 000	51 000	77 200	146 331	105 600	580 131
Champlain Reg. Coll.(St-Lambert)		0				0
Cégep Édouard-Montpetit	100 000	56 600				156 600
Cégep de Granby-Haute-Yamaska	100 000	15 400		38 464	54 057	207 921
Cégep de St-Hyacinthe	100 000	78 900		130 125		309 025
Cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu	100 000	44 300		102 901		247 201
Cégep de Sorel-Tracy	100 000	35 700	29 872			165 572
Cégep de Valleyfield	100 000	104 300		5 000		209 300
Région 16	600 000	335 200	29 872	276 490	54 057	1 295 619
Cégep de Drummondville	100 000	100 300				200 300
Cégep de Victoriaville	100 000	44 000				144 000
Région 17	200 000	144 300	0	0	0	344 300
TOTAL	4 800 000	4 718 700	875 148	3 774 059	811 567	14 979 474
NOMBRE	48	42	14	34	11	149

Source : MELS, ES, DGFE, DPBF.

Tableau 12

Mesures mises en place à la suite du Rapport du Comité sur la baisse de l'effectif scolaire dans le réseau collégial public (volets 1 à 4) Année scolaire 2003-2004 (en dollars)

Cégeps	Allocation fixe	Mesure sur les baisses de clientèle (F142)	Répondre à des besoins particuliers	Soutenir les programmes de formation technique	Consolider l'offre de formation	TOTAL
	Volet 1	Volet 1	Volet 2	Volet 3	Volet 4	
Cégep de La Pocatière	100 000	70 600	56 112	5 000	64 402	296 114
Cégep de Matane	100 000	104 400	0	196 550	36 400	437 350
Cégep de Rimouski	100 000	517 000	0	314 487	136 001	1 067 488
Cégep de Rivière-du-Loup	100 000	102 200	0	129 350	0	331 550
Région 1	400 000	794 200	56 112	645 387	236 803	2 132 502
Cégep d'Alma	100 000	24 800	0	5 000	0	129 800

Cégeps	Allocation fixe	Mesure sur les baisses de clientèle (F142)	Répondre à des besoins particuliers	Soutenir les programmes de formation technique	Consolider l'offre de formation	TOTAL
	Volet 1	Volet 1	Volet 2	Volet 3	Volet 4	
Cégep de Chicoutimi	100 000	598 700	162 600	0	0	861 300
Cégep de St-Félicien	100 000	13 100	73 100	133 040	0	319 240
Cégep de Jonquière	100 000	104 900	0	363 134	70 689	638 723
Région 2	400 000	741 500	235 700	501 174	70 689	1 949 063
Champlain Reg. Coll (St-Lawrence)		-500	0	0	0	-500
Cégep de Sainte-Foy	100 000	5 200	0	47 785	0	152 985
Cégep François-Xavier-Garneau	100 000	-19 600	0	0	0	80 400
Cégep de Limoilou	100 000	648 000	0	0	0	748 000
Région 3	300 000	633 100	0	47 785	0	980 885
Collège Shawinigan	100 000	88 800	0	26 581	0	215 381
Cégep de Trois-Rivières	100 000	337 400	0	337 994	18 500	793 894
Région 4	200 000	426 200	0	364 575	18 500	1 009 275
Champlain Regional College	100 000		0	5 000	0	105 000
Champlain Reg. Coll.(Lennoxville)		38 300	0	0	0	38 300
Cégep de Sherbrooke	100 000	84 500	0	93 947	0	278 447
Région 5	200 000	122 800	0	98 947	0	421 747
Cégep d'Ahuntsic	100 000	41 400	0	346 832	0	488 232
Cégep André-Laurendeau	100 000	42 400	0	5 000	0	147 400
Cégep de Bois-de-Boulogne	100 000	161 100	0	0	0	261 100
Collège Dawson	100 000	-20 900	0	33 537	0	112 637
Cégep Gérald Godin	100 000	0	0	0	0	100 000
Cégep John Abbott	100 000	0	0	0	0	100 000
Cégep de Saint-Laurent	100 000	562 800	0	36 148	258 915	957 863
Cégep de Maisonneuve	100 000	14 900	0	5 000	0	119 900
Cégep Marie-Victorin	100 000	52 000	0	159 468	0	311 468
Cégep de Rosemont	100 000	62 500	79 068	85 904	0	327 472
Vanier College	100 000	-18 500	0	16 031	0	97 531
Cégep du Vieux-Montréal	100 000	105 000	0	38 757	0	243 757
Région 6	1 200 000	1 002 700	79 068	726 677	258 915	3 267 360
Collège Héritage	100 000	0	0	28 490	0	128 490

Cégeps	Allocation fixe	Mesure sur les baisses de clientèle (F142)	Répondre à des besoins particuliers	Soutenir les programmes de formation technique	Consolider l'offre de formation	TOTAL
	Volet 1	Volet 1	Volet 2	Volet 3	Volet 4	
Cégep de l'Outaouais	100 000	77 000	60 000	372 891	0	609 891
Région 7	200 000	77 000	60 000	401 381	0	738 381
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	100 000	30 700	0	562 279	60 700	753 679
Région 8	100 000	30 700	0	562 279	60 700	753 679
Cégep de Baie-Comeau	100 000	219 700	23 825	290 971	0	634 496
Cégep de Sept-Îles	100 000	108 100	24 400	129 447	0	361 947
Région 9	200 000	327 800	48 225	420 418	0	996 443
Cégep de la Gaspésie et des Îles	100 000	237 100	266 235	379 910	0	983 245
Région 11	100 000	237 100	266 235	379 910	0	983 245
Cégep de Beauce-Appalaches	100 000	0	0	93 915	0	193 915
Cégep de Lévis-Lauzon	100 000	135 700	0	221 899	0	457 599
Cégep de la région de l'Amiante	100 000	282 400	12 000	449 028	0	843 428
Région 12	300 000	418 100	12 000	764 842	0	1 494 942
Cégep Montmorency	100 000	31 400	0	62 904	0	194 304
Région 13	100 000	31 400	0	62 904	0	194 304
Cégep régional de Lanaudière	100 000		105 649	130 832	0	336 481
Lanaudière (Assomption)		0	0	0	0	0
Lanaudière (Joliette)		78 300	0	0	0	78 300
Lanaudière (Terrebonne)		0	0	0	0	0
Région 14	100 000	78 300	105 649	130 832	0	414 781
Cégep de Saint-Jérôme	100 000	73 000	52 200	112 194	110 300	447 694
Cégep Lionel Groulx	100 000	0	52 449	95 940	0	248 389
Région 15	200 000	73 000	104 649	208 134	110 300	696 083
Champlain Reg. Coll.(Saint-Lambert)		12 000	0	0	0	12 000
Cégep Édouard-Montpetit	100 000	189 100	0	0	0	289 100
Cégep de Granby-Haute-Yamaska	100 000	31 500	0	28 328	20 300	180 128
Cégep de St-Hyacinthe	100 000	63 500	0	143 586	0	307 086
Cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu	100 000	12 000	0	111 844	0	223 844
Cégep de Sorel-Tracy	100 000	51 800	0	17 740	0	169 540
Cégep de Valleyfield	100 000	126 200	0	13 438	0	239 638

Cégeps	Allocation fixe	Mesure sur les baisses de clientèle (F142)	Répondre à des besoins particuliers	Soutenir les programmes de formation technique	Consolider l'offre de formation	TOTAL
	Volet 1	Volet 1	Volet 2	Volet 3	Volet 4	
Région 16	600 000	486 100	0	314 936	20 300	1 421 336
Cégep de Drummondville	100 000	99 600	0	15 000	0	214 600
Cégep de Victoriaville	100 000	138 200	0	0	0	238 200
Région 17	200 000	237 800	0	15 000	0	452 800
TOTAL	4 800 000	5 717 800	967 638	5 645 181	776 207	17 906 826
NOMBRE	48	41	12	40	9	150

Source : MELS, ES, DGFE, DPBF.

Tableau 13

Mesures mises en place à la suite du Rapport du Comité sur la baisse de l'effectif scolaire dans le réseau collégial public (volets 1 à 4) Année scolaire 2004-2005 (en dollars)

Cégeps	Allocation fixe	Mesure sur les baisses de clientèle (F142)	Répondre à des besoins particuliers (F138)	Soutenir les programmes de formation technique (F138)	Consolider l'offre de formation (F138)	TOTAL
	Volet 1	Volet 1	Volet 2	Volet 3	Volet 4	
Cégep de La Pocatière	102 300	148 600	117 073	5 000	54 034	427 007
Cégep de Matane	102 300	98 700		73 433		274 433
Cégep de Rimouski	102 300	574 700		153 251		830 251
Cégep de Rivière-du-Loup	102 300	163 900		140 453		406 653
Région 1	409 200	985 900	117 073	372 137	54 034	1 938 344
Cégep d'Alma	102 300	84 100		5 000		191 400
Cégep de Chicoutimi	102 300	687 900	100 330			890 530
Cégep de St-Félicien	102 300	60 400	251 982	160 911		575 593
Cégep de Jonquière	102 300	161 200		383 316		646 816
Région 2	409 200	993 600	352 312	549 227	0	2 304 339
Champlain Reg. Coll (St-Lawrence)	-36 300				-36 300	
Cégep de Sainte-Foy	102 300	-48 700		76 954		130 554
Cégep François-Xavier-Garneau	102 300	11 100				113 400
Cégep de Limoilou	102 300	1 002 500		31 531		1 136 331
Région 3	306 900	928 600	0	108 485	0	1 343 985

Cégeps	Allocation fixe	Mesure sur les baisses de clientèle (F142)	Répondre à des besoins particuliers (F138)	Soutenir les programmes de formation technique (F138)	Consolider l'offre de formation (F138)	TOTAL
	Volet 1	Volet 1	Volet 2	Volet 3	Volet 4	
Collège Shawinigan	102 300	161 300				263 600
Cégep de Trois-Rivières	102 300	404 200		132 121		638 621
Région 4	204 600	565 500	0	132 121	0	902 221
Champlain Regional College	102 300			10 000		112 300
Champlain Reg. Coll. (Lennoxville)	78 600				78 600	
Cégep de Sherbrooke	102 300	41 300		216 610		360 210
Région 5	204 600	119 900	0	226 610	0	551 110
Cégep d'Ahuntsic	102 300	63 700		320 943		486 943
Cégep André-Laurendeau	102 300	51 200	12 500			166 000
Cégep de Bois-de-Boulogne	102 300	251 700				354 000
Collège Dawson	102 300	-31 600		27 540		98 240
Cégep Gérald Godin	102 300		9 596			111 896
Cégep John Abbott	102 300					102 300
Cégep de Saint-Laurent	102 300	494 900			13 499	610 699
Cégep de Maisonneuve	102 300	24 800				127 100
Cégep Marie-Victorin	102 300	57 100		124 632		284 032
Cégep de Rosemont	102 300	60 400	79 363	44 999		287 062
Vanier College	102 300	-11 500		19 074		109 874
Cégep du Vieux-Montréal	102 300	11 200				113 500
Région 6	1 227 600	971 900	101 459	537 188	13 499	2 851 646
Collège Héritage	102 300			59 514		161 814
Cégep de l'Outaouais	102 300	10 700	60 000	407 722		580 722
Région 7	204 600	10 700	60 000	467 236	0	742 536
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	102 300	51 100		360 096		513 496
Région 8	102 300	51 100	0	360 096	0	513 496
Cégep de Baie-Comeau	102 300	177 600	47 600	317 138	143 153	787 791
Cégep de Sept-Îles	102 300	119 500	24 400	58 075		304 275
Région 9	204 600	297 100	72 000	375 213	143 153	1 092 066
Cégep de la Gaspésie et des Îles	102 300	231 800	146 975	756 854		1 237 929

Cégeps	Allocation fixe	Mesure sur les baisses de clientèle (F142)	Répondre à des besoins particuliers (F138)	Soutenir les programmes de formation technique (F138)	Consolider l'offre de formation (F138)	TOTAL
	Volet 1	Volet 1	Volet 2	Volet 3	Volet 4	
Région 11	102 300	231 800	146 975	756 854	0	1 237 929
Cégep de Beauce-Appalaches	102 300			88 295		190 595
Cégep de Lévis-Lauzon	102 300	196 000		226 231		524 531
Cégep de la région de l'Amiante	102 300	329 400	12 820	450 340		894 860
Région 12	306 900	525 400	12 820	764 866	0	1 609 986
Cégep Montmorency	102 300	-3 200		100 948		200 048
Région 13	102 300	-3 200	0	100 948	0	200 048
Cégep régional de Lanaudière	102 300		113 432	178 619		394 351
Lanaudière (Assomption)						0
Lanaudière (Joliette)		57 100				57 100
Lanaudière (Terrebonne)						0
Région 14	102 300	57 100	113 432	178 619	0	451 451
Cégep de Saint-Jérôme	102 300	80 700	52 200	85 175	66 600	386 975
Cégep Lionel Groulx	102 300		91 231	15 000		208 531
Région 15	204 600	80 700	143 431	100 175	66 600	595 506
Champlain Reg. Coll. (St-Lambert)	16 000				16 000	
Cégep Édouard-Montpetit	102 300	373 200				475 500
Cégep de Granby-Haute-Yamaska	102 300	1 400		42 727		146 427
Cégep de St-Hyacinthe	102 300	32 800		282 414		417 514
Cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu	102 300	1 300		93 608		197 208
Cégep de Sorel-Tracy	102 300	59 500		5 000		166 800
Cégep de Valleyfield	102 300	154 000		5 000		261 300
Région 16	613 800	638 200	0	428 749	0	1 680 749
Cégep de Drummondville	102 300	77 100		15 000		194 400
Cégep de Victoriaville	102 300	205 600				307 900
Région 17	204 600	282 700	0	15 000	0	502 300
TOTAL	4 910 400	6 737 000	1 119 502	5 473 524	277 286	18 517 712

Globalement, les allocations destinées à atténuer les effets de la baisse de l'effectif scolaire dans le réseau collégial public (volets 1 à 4), de 2000-2001 à 2004-2005, ont coûté environ 61,4 M\$. De 5,3 M\$ au début de la période étudiée, la somme des allocations est passée à 18,5 M\$ à la fin de celle-ci. La somme de 2004-2005 était donc 3,5 fois plus élevée que celle de 2000-2001 (tableau 3).

Dans l'application de ces mesures, deux périodes peuvent être distinguées. La première période va de 2000-2001 à 2001-2002 et la deuxième, de 2002-2003 à 2004-2005.

Pendant la première période, les principales formes d'intervention ont été :

- 1- l'ajustement financier lié aux baisses d'effectif (F142), qui se chiffrait à environ 3,7 M\$ en 2000-2001 et à 4,4 M\$ en 2001-2002 ;
- 2- le soutien accordé aux cégeps pour répondre à des besoins particuliers, qui se chiffrait à 1,2 M\$ en 2000-2001 et à 0,3 M\$ en 2001-2002 ;
- 3- le soutien accordé aux cégeps pour consolider l'offre de formation, d'environ 0,4 M\$ en 2000-2001.

La deuxième période fait suite au dépôt du rapport Germain-Boucher. À partir de 2002-2003, les sommes accordées en vertu des mesures déjà existantes ont été augmentées et deux nouveaux volets d'aide ont été ajoutés. Il n'y a pas eu de bonification des paramètres, la hausse des sommes résultant des effets de la baisse d'effectif.

À partir de 2002-2003, les principales mesures d'aide étaient les suivantes :

- 1a) volet 1 – allocation fixe ;
- 1b) volet 1 – mesure sur les baisses de clientèle (F142) ;
- 2- volet 2 – répondre à des besoins particuliers (F138) ;
- 3- volet 3 – soutenir les programmes de formation technique (F138) ;
- 4- volet 4 – consolider l'offre de formation (F138).

Les sommes attribuées en vertu de ces mesures étaient d'environ 15 M\$ en 2002-2003, de 17,9 M\$ en 2003-2004 et de 18,5 M\$ en 2004-2005. Leur augmentation en trois ans a été de 23,6 %. La répartition par volet est décrite ici.

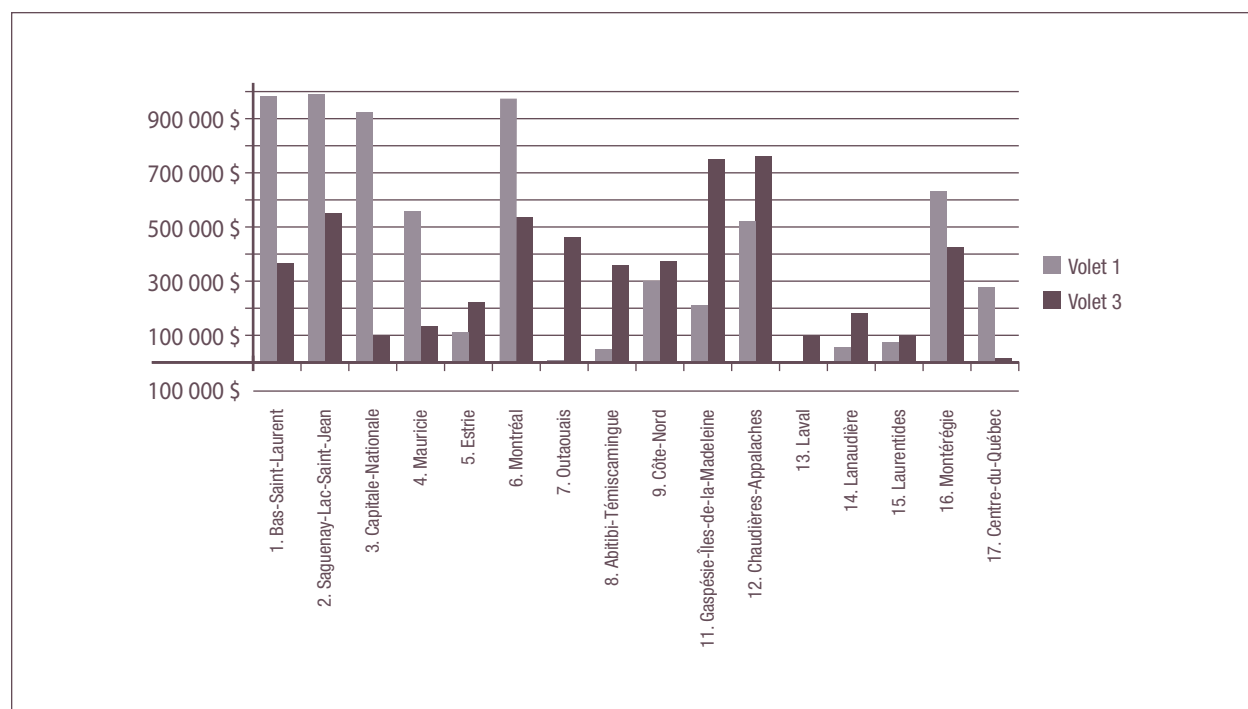
De 2002-2003 à 2004-2005, les allocations du volet 1 (y compris l'allocation fixe) sont passées de 9,5 M\$ à 11,6 M\$, soit une augmentation de 22,4 %. Ces subventions constituent 64,8 % de toutes les mesures destinées à atténuer les effets de la baisse de l'effectif scolaire dans les cégeps où elles ont été accordées pendant la période étudiée. Les sommes attribuées en vertu du volet 2 sont passées de 0,8 M\$ à 1,1 M\$, soit une augmentation de 27,9 %. Elles représentent 7,3 % de l'ensemble des mesures étudiées. Pour ce qui est du volet 3, les subventions sont passées de 3,8 M\$ à 5,5 M\$, soit une augmentation de 45 %. Les sommes allouées en vertu de ce volet représentent 24,3 % de l'ensemble des mesures. Quant au volet 4, les allocations sont passées de 0,8 M\$ de dollars à 0,3 M\$, soit une baisse d'environ 65,6 %. Ces subventions représentent 3,6 % de l'ensemble des mesures.

L'augmentation globale des ressources (des quatre volets) de 23,6 % en trois ans s'explique, principalement, par l'accroissement de 2,1 M\$ pour les ressources du volet 1 (allocation fixe et mesure sur les baisses d'effectif) et de 1,7 M\$ pour celles du volet 3 (soutenir les programmes de formation technique).

Le graphique suivant illustre les subventions accordées selon les volets 1 et 3 pour l'année 2004-2005, par région administrative. Il faut noter que l'allocation fixe de 100 000 \$ n'est pas incluse dans la somme présentée.

Graphique II

Somme des mesures mises en place à la suite du rapport du Comité sur la baisse de l'effectif scolaire dans le réseau collégial public. Année scolaire 2004-2005. Excluant l'allocation fixe



Nous observons que les sommes des subventions accordées pour ces deux volets sont très importantes. En 2004-2005, elles représentent 66 % de la somme totale de toutes les subventions accordées, tous volets confondus. Le volet 1 représente 36 % de la somme totale et ce pourcentage monte à 63 % si l'allocation fixe est ajoutée. Les volets 1 et 3, y compris l'allocation fixe, représentent donc 93 % de la somme totale de 2004-2005. Nous observons sensiblement les mêmes pourcentages pour les deux années précédentes.

Pour la région de Montréal, qui devrait être une région en croissance, nous observons des sommes de subventions assez élevées qui s'apparentent à celles qui ont été accordées pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Les particularités des régions de Montréal et de la Capitale-Nationale seront expliquées plus loin dans la présente section, en rapport avec l'analyse par région.

Pendant cette période, le volet 2 n'a augmenté que d'environ 0,2 M\$, tandis que le volet 4 a baissé de 0,5 M\$. Ces volets représentent respectivement 11 %, 10 % et 7 % pour les années allant de 2002-2003 à 2004-2005.

Comme le graphique II le démontre, les différences régionales sont importantes. Dans l'ensemble, nous observons, en croisant les tableaux des sommes accordées par région administrative (tableaux 11, 12 et 13) avec le tableau présentant les variations d'effectif par région (tableau 14), que les régions (excluant celles de la Capitale-Nationale et de Montréal) qui ont obtenu des subventions élevées étaient les régions le plus durement touchées par la baisse de l'effectif depuis les dernières années. Les observations suivantes en témoignent.

Du point de vue de la répartition des allocations versées de 2000-2001 à 2004-2005, selon la région administrative, nous pouvons constater que les sommes les plus importantes ont été attribuées respectivement à la région 6 (11,7 M\$, ce qui représente 19,1 % du total), à la région 1 (6,6 M\$, soit 10,8 % du total) et à la région 2 (6,6 M\$, soit 10,7 % du total). Viennent ensuite les régions suivantes : la région 12 (4,9 M\$, soit 8 %), la région 16 (4,7 M\$, soit 7,7 %), la région 3 (4,1 M\$, soit 6,8 %), la région 11 (3,9 M\$, soit 6,3 %), la région 4 (3,4 M\$, soit 5,5 %) et la région 9 (3,2 M\$, soit 5,3 %).

Par ailleurs, l'analyse du tableau présentant l'évolution du nombre d'élèves à l'enseignement ordinaire, à temps plein, au trimestre d'automne de 2000 à 2004, par organisme collégial et par région administrative, permet de constater que, pendant la période étudiée, dans 13 régions administratives, le nombre d'élèves a diminué de 6 051 alors que, dans 4 autres régions, il a augmenté de 2 288. Par conséquent, la baisse nette était de 3 763 élèves (2,6 % du total).

Parmi les 13 régions administratives « en décroissance de l'effectif scolaire », les plus importantes baisses du nombre d'élèves ont été observées dans la région 3 (1 198 élèves), la région 2 (1 180 élèves), la région 16 (1 082 élèves), la région 1 (766 élèves), la région 4 (564 élèves), la région 17 (400 élèves), la région 12 (345 élèves) et la région 9 (273 élèves). À ces régions succèdent la région 11 (avec une baisse de 70 élèves), la région 5 (60 élèves), la région 10 (58 élèves), la région 15 (40 élèves) et la région 8 (25 élèves).

Les données observées pour les régions de Montréal et de la Capitale-Nationale viennent à l'encontre des résultats qui seraient normalement attendus. Pour la région de la Capitale-Nationale, nous observons que le volet 1 est très important (tableaux 11, 12 et 13 ainsi que graphique II pour l'année 2004). En regardant plus attentivement la répartition des sommes par cégep présentées dans les tableaux, nous réalisons que, pour l'année 2004-2005, c'est le cégep de Limoilou qui récolte près de 75 % de la somme accordée aux cégeps de la région de la Capitale-Nationale.

Tableau 14**Nombre d'élèves à l'enseignement ordinaire, à temps plein, trimestre d'automne,
observations (2000-2004)**

Régions	Observations					Évolution du nombre d'élèves de 2000 à 2004	
	Somme O_2000	Somme O_2001	Somme O_2002	Somme O_2003	Somme O_2004	Somme (Nombres)	%
1. Bas-Saint-Laurent	6 268	5 983	5 907	5 678	5 502	-766	-12,2
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	9 199	8 900	8 573	8 345	8 019	-1 180	-12,8
3. Capitale-Nationale	19 271	19 059	18 732	18 377	18 073	-1 198	-6,2
4. Mauricie	5 769	5 464	5 435	5 358	5 205	-564	-9,8
5. Estrie	6 335	6 338	6 201	6 219	6 275	-60	-0,9
6. Montréal	47 979	48 017	48 705	49 021	48 730	751	1,6
7. Outaouais	4 260	4 263	4 315	4 387	4 595	335	7,9
8. Abitibi-Témiscamingue	2 368	2 336	2 329	2 393	2 343	-25	-1,1
9. Côte-Nord	1 478	1 342	1 223	1 192	1 205	-273	-18,5
10. Nord-du-Québec	131	119	92	104	73	-58	-44,3
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1 198	1 152	1 069	1 050	1 128	-70	-5,8
12. Chaudière-Appalaches	5 770	5 564	5 640	5 547	5 425	-345	-6,0
13. Laval	4 402	4 292	4 446	4 429	4 672	270	6,1
14. Lanaudière	3 027	3 209	3 490	3 736	3 959	932	30,8
15. Laurentides	6 856	6 833	6 816	6 747	6 816	-40	-0,6
16. Montérégie	18 621	18 349	17 858	17 478	17 549	-1 072	-5,8
17. Centre-du-Québec	3 003	2 891	2 820	2 664	2 603	-400	-13,3
Total Québec	145 935	144 111	143 651	142 725	142 172	-3 763	-2,6
Indice : (2000=100%)		98,8	98,4	97,8	97,4		
Évolution du nombre d'élèves depuis 2000		-1 824	-2 284	-3 210	-3 763		

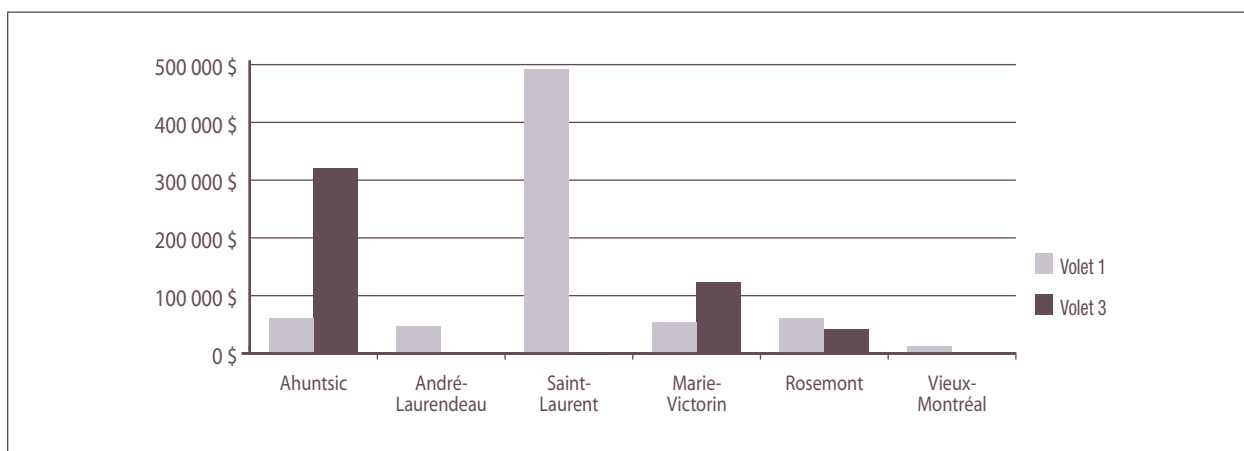
Source : MEQ, DRSI, Système informatisé des prévisions de l'effectif étudiant au collégial (SIPEEC) juillet 2005 (SIGDEC filtré fixe, versions du 4 mars et du 12 juillet 2005).

Examinons maintenant la région de Montréal. Cette région se classe au premier rang pour ce qui est de la somme des subventions accordées. En effet, comme il a été mentionné précédemment, le total pour cette région représentait 19% de la somme globale pour l'ensemble des régions du Québec.

Ce résultat peut s'expliquer à l'aide de trois éléments. D'abord, nous remarquons dans les tableaux que 12 cégeps font partie de cette région. En deuxième lieu, nous observons que le cégep de Saint-Laurent a connu des baisses importantes d'effectif par rapport à son effectif de référence. En 2004, nous observons une chute de 30 %. C'est pourquoi, comme le graphique III le laisse voir, la somme du volet 1 pour l'année 2004 est si élevée (0,5 M\$). Finalement, même si le cégep Ahuntsic n'a pas connu de baisse importante de son effectif (à peine 1,3 % par rapport à son effectif de référence), ce dernier a obtenu des subventions en rapport avec le volet 3, pour une somme de 0,3 M\$.

Graphique III

Mesures mises en place à la suite du Rapport du Comité sur la baisse de l'effectif scolaire dans le réseau collégial public. Année scolaire 2004-2005. Région de Montréal



3.3.2 LA PART OCCUPÉE PAR LES MESURES DANS LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES CÉGEPS

L'évaluation de l'efficacité doit être poursuivie. Dans ce but, il importe de vérifier les conséquences des mesures sur les effets des baisses de l'effectif dans les établissements d'enseignement collégial.

Le premier indicateur choisi pour mesurer ces répercussions était l'évolution des soldes de fonds par rapport à l'aide accordée par cégep. Cependant, les cégeps sont tenus de respecter l'équilibre des dépenses. Cet indicateur ne nous permettrait donc pas de tirer des conclusions significatives sur l'importance des allocations pour les cégeps. Par conséquent, nous proposons plutôt de comparer les allocations avec les dépenses de fonctionnement des cégeps pendant la période en cause.

Le rapport entre la somme des allocations spéciales et des dépenses de fonctionnement des cégeps donne une indication sur l'importance des sommes allouées à un cégep ou aux cégeps d'une région administrative en comparaison avec l'ensemble des ressources dont ils disposent pour le financement de leurs activités.

Les données sur le rapport entre les allocations spéciales et les dépenses de fonctionnement des cégeps, de 2000-2001 à 2004-2005, sont présentées au tableau 15.

Tableau 15

Rapport entre la somme des allocations visant à atténuer les effets de la baisse de l'effectif scolaire dans les cégeps et la somme de leurs dépenses de fonctionnement à l'enseignement ordinaire, pendant la période allant de 2000-2001 à 2004-2005, selon le cégep et la région administrative

Région adm.	Cégep	ALLOCATIONS 2000-2001 à 2004-2005 \$	DÉPENSES 2000-2001 à 2004-2005 \$	RAPPORT : ALLOC. / DÉPENSES %
1	Cégep de La Pocatière	912 135	66 010 983	1,4
1	Cégep de Matane	1 085 017	45 913 695	2,4
1	Cégep de Rimouski	3 505 733	165 390 678	2,1
1	Cégep de Rivière-du-Loup	1 108 623	69 766 680	1,6
	Région 1	6 611 508	347 082 036	1,9
2	Cégep d'Alma	443 800	62 158 075	0,7
2	Cégep de Chicoutimi	3 028 910	148 330 731	2,0
2	Cégep de St-Félicien	1 256 378	72 366 963	1,7
2	Cégep de Jonquière	1 859 417	168 380 713	1,1
	Région 2	6 588 505	451 236 482	1,5
3	Champlain Reg. Coll (St-Lawrence)	-36 000		
3	Cégep de Sainte-Foy	343 839	250 903 755	0,1
3	Cégep François-Xavier-Garneau	293 800	215 800 923	0,1
3	Cégep de Limoilou	3 586 931	207 376 532	1,7
	Région 3	4 188 570	674 081 210	0,6
4	Collège Shawinigan	813 981	67 664 809	1,2
4	Cégep de Trois-Rivières	2 587 101	175 222 683	1,5
	Région 4	3 401 082	242 887 492	1,4
5	Champlain Regional College	317 300	160 915 966	0,2
5	Champlain Reg. Coll. (Lennoxville)	178 000		
5	Cégep de Sherbrooke	930 115	201 356 737	0,5
	Région 5	1 425 415	362 272 703	0,4
6	Cégep d'Ahuntsic	1 285 436	223 147 408	0,6
6	Cégep André-Laurendeau	737 719	108 453 365	0,7
6	Cégep de Bois-de-Boulogne	1 453 000	108 624 833	1,3
6	Collège Dawson	359 600	250 256 951	0,1
6	Cégep Gérald Godin	311 896	41 271 329	0,8
6	Cégep John Abbott	246 665	178 884 933	0,1

Région adm.	Cégep	ALLOCATIONS 2000-2001 à 2004-2005 \$	DÉPENSES 2000-2001 à 2004-2005 \$	RAPPORT : ALLOC. / DÉPENSES %
6	Cégep de Saint-Laurent	3 616 210	112 605 465	3,2
6	Cégep de Maisonneuve	317 400	205 402 927	0,2
6	Cégep Marie-Victorin	972 722	119 671 095	0,8
6	Cégep de Rosemont	1 322 951	101 158 309	1,3
6	Vanier College	639 102	194 180 645	0,3
6	Cégep du Vieux-Montréal	448 557	249 515 622	0,2
	Région 6	11 711 258	1 893 172 882	0,6
7	Collège Héritage	442 504	41 290 889	1,1
7	Cégep de l'Outaouais	2 018 893	150 728 579	1,3
	Région 7	2 461 397	192 019 468	1,3
8	Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	2 243 208	119 965 009	1,9
	Région 8	2 243 208	119 965 009	1,9
9	Cégep de Baie-Comeau	2 279 376	46 804 154	4,9
9	Cégep de Sept-Îles	947 122	47 347 074	2,0
	Région 9	3 226 498	94 151 228	3,4
11	Cégep de la Gaspésie et des Îles	3 850 676	97 795 129	3,9
	Région 11	3 850 676	97 795 129	3,9
12	Cégep de Beauce-Appalaches	608 208	65 566 410	0,9
12	Cégep de Lévis-Lauzon	1 428 877	135 619 326	1,1
12	Cégep de la région de l'Amiante	2 902 243	56 772 980	5,1
	Région 12	4 939 328	257 958 716	1,9
13	Cégep Montmorency	774 004	172 418 493	0,4
	Région 13	774 004	172 418 493	0,4
14	Cégep régional de Lanaudière	965 569	152 101 367	0,6
14	Lanaudière (Assomption)	250 000		
14	Lanaudière (Joliette)	412 300		
14	Lanaudière (Terrebonne)	40 000		
	Région 14	1 667 869	152 101 367	1,1
15	Cégep de Saint-Jérôme	1 438 977	136 245 456	1,1
15	Cégep Lionel Groulx	599 543	138 102 378	0,4
	Région 15	2 038 520	274 347 834	0,7

Région adm.	Cégep	ALLOCATIONS 2000-2001 à 2004-2005 \$	DÉPENSES 2000-2001 à 2004-2005 \$	RAPPORT : ALLOC. / DÉPENSES %
16	Champlain Reg. Coll.(St-Lambert)	28 000		
16	Cégep Édouard-Montpetit	992 500	257 448 583	0,4
16	Cégep de Granby-Haute-Yamaska	552 776	58 588 712	0,9
16	Cégep de St-Hyacinthe	1 048 525	124 927 821	0,8
16	Cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu	809 653	100 107 863	0,8
16	Cégep de Sorel-Tracy	531 812	54 659 033	1,0
16	Cégep de Valleyfield	776 738	72 491 569	1,1
	Région 16	4 740 004	668 223 581	0,7
17	Cégep de Drummondville	778 900	77 014 880	1,0
17	Cégep de Victoriaville	731 200	85 541 151	0,9
	Région 17	1 510 100	162 556 031	0,9
	TOTAL	61 377 942	6 162 269 661	1,0

Source : MELS, ES, DGFE, DPBF.

Dans le tableau précédent, nous constatons que, globalement, pendant la période étudiée, les allocations destinées à atténuer les effets de la baisse de l'effectif scolaire représentaient environ 1 % des dépenses de fonctionnement à l'enseignement ordinaire des cégeps. Cependant, si nous regroupons les cégeps par régions administratives, nous observons que, pour les cégeps de certaines régions, ce pourcentage pouvait atteindre jusqu'à 3,9 % (région 11) ou 3,4 % (région 9). Pour les cégeps d'autres régions, ces pourcentages se situaient entre 1,9 % (régions 1, 8 et 12) et 0,4 % (région 13).

Si nous étudions individuellement la situation des cégeps, nous observons que, pour certains d'entre eux, ces pourcentages étaient encore plus importants. Par exemple, si les cégeps sont classés selon l'importance des allocations par rapport à leurs dépenses de fonctionnement à l'enseignement ordinaire, alors le cégep de la région de l'Amiante occupe le premier rang (avec le rapport : allocations/dépenses = 5,1 %). Viennent ensuite le cégep de Baie-Comeau (4,9 %), le cégep de la Gaspésie et des Îles (3,9 %) et le cégep de Saint-Laurent (3,2 %). Pour d'autres cégeps, les pourcentages correspondants se situent entre 2,4 % (le cégep de Matane) et 0,1 % (les cégeps suivants : cégep de Sainte-Foy, cégep François-Xavier Garneau, Dawson College et John Abbott College).

3.3.3 LES EFFETS SUR LA CONSOLIDATION DE L'OFFRE DE FORMATION (VOLET 4)

La troisième question visait à valider si l'offre de formation avait été consolidée. Pour répondre à cette question, une comparaison de la carte des programmes avait été prévue comme indicateur.

Le tableau 16 présente les modifications à la carte de formation technique. Celles-ci sont regroupées en deux catégories : les ajouts et les retraits. L'analyse des ajouts effectués de 2002 à 2005 fait ressortir qu'il n'y a pas eu de nouvelle autorisation de programmes d'études en rapport avec les mesures de l'annexe F138 (volet 3). Une seule exception à cette remarque générale doit être signalée. Il s'agit d'un cégep en région qui désirait resituer son offre de formation en électronique, afin de mieux répondre aux besoins des entreprises de cette région, et qui a pu bénéficier de la mesure de soutien pour la fermeture d'un programme d'études. Par contre, à l'exception de ce cégep, tous les retraits observés au cours de cette période sont en rapport avec cette annexe, puisque les cégeps ont bénéficié de la mesure de soutien à cette fin.

Le jumelage de la liste des données du tableau 16 avec celles du tableau 14, présentant le nombre d'élèves des cégeps à l'enseignement ordinaire, révèle que la population scolaire de la plupart des cégeps qui ont fait l'objet d'ajouts ou de fermetures de programmes oscillait entre 2 000 et 2 500 élèves.

Tableau 16**Modifications à la carte des enseignements en formation technique**

CÉGEPS	Programmes d'études
Année scolaire 2000-2001	
Ajout Aucun	
Retraits Cégep de Shawinigan Cégep de Saint-Jérôme	221.02 – Techniques de génie civil 412.A0 – Techniques de bureautique
Année scolaire 2001-2002	
Ajouts Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue Cégep de Saint-Hyacinthe	322.A0 – Techniques d'éducation à l'enfance 210.A0 – Techniques de laboratoire
Retraits Cégep de Trois-Rivières Cégep du Vieux Montréal Cégep de Granby-Haute-Yamaska Cégep de Rimouski Cégep de Baie-Comeau	412.A0 – Techniques de bureautiques 221.02 – Techniques de génie civil 412.A0 – Techniques de bureautique 384.01 – Techniques de recherche, enquête et sondage 412.A0 – Techniques de bureautique
Année scolaire 2002-2003	
Ajouts Cégep de Chicoutimi Cégep du Vieux Montréal Cégep de Sorel-Tracy	270.A0 – Technologie du génie métallurgique 574.B0 – Techniques d'animation 3D et de synthèse d'images 260.B0 – Environnement, hygiène et sécurité au travail

CÉGEPs	Programmes d'études
Retraits	
Cégep de Matane	412.A0 – Techniques de bureautique
Cégep de Saint-Jérôme	243.06 – Technologie de l'électronique industrielle
Cégep de Bois-de-Boulogne	412.A0 – Techniques de bureautique
Cégep de Rimouski	210.01 – Techniques de chimie analytique
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue (Campus de Rouyn)	412.A0 – Techniques de bureautique
Cégep de Jonquière	393.A0 – Techniques de la documentation
Cégep de La Pocatière	412.A0 – Techniques de bureautique
Cégep Marie-Victorin	410.12 – Techniques administratives
	420.01 – Techniques informatiques
Année scolaire 2003-2004	
Ajouts	
Cégep de la Gaspésie et des Îles	414.B0 – Techniques de tourisme d'aventure
Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne (ouverture du centre)	388.A0 – Techniques de travail social
Cégep de Granby-Haute-Yamaska	351.A0 – Techniques d'éducation spécialisée
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	388.A0 – Techniques de travail social
Campus Saint-Lambert-Longueuil (Champlain Regional College)	410.D0 – Gestion de commerces
Retrait	
Cégep de Saint-Laurent	412.A0 – Techniques de bureautique
	410.B0 – Techniques de comptabilité et de gestion
	420.A0 – Techniques de l'informatique
Année scolaire 2004-2005	
Ajout	
Cégep de Baie-Comeau	243.06 – Technologie de l'électronique industrielle
Retraits	
Cégep Gérald-Godin	243.16 – Technologie de conception électronique
Cégep de Victoriaville	412.A0 – Techniques de bureautique
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	412.A0 – Techniques de bureautique
Cégep de La Pocatière	235.01 – Technologie du génie industriel
Cégep de Baie-Comeau	243.11 – Technologie de l'électronique

3.3.4 LES EFFETS DES MESURES SUR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DE TAILLE RESTREINTE

Afin de continuer l'évaluation de l'efficacité, le questionnement a également porté sur la poursuite de la mission des établissements d'enseignement de taille restreinte.

Dans le rapport Germain-Boucher, l'objectif fixé était que les établissements d'enseignement de taille restreinte puissent continuer d'assurer leur mission. Ce genre d'établissement se situe souvent en région et compte moins de 1 000 élèves. Aucune fermeture de cégep n'a été nécessaire et l'offre de formation a été maintenue, même de façon minimale, dans toutes les régions. Ainsi, nous pouvons conclure que les établissements d'enseignement de taille restreinte ont pu assurer leur mission.

Les principaux établissements d'enseignement collégial dans cette catégorie en 2004 sont les suivants : le cégep de La Pocatière, le cégep de Matane, le Centre d'études collégiales en Charlevoix, le cégep Saint-Lawrence (Champlain Regional College), le Campus Lennoxville (Champlain Regional College), le cégep Gérard-Godin, le Heritage College, le cégep de l'Abitibi-Témiscamingue (deux campus), le cégep de la Gaspésie et des Îles, le cégep de la région de l'Amiante, le cégep régional de Lanaudière à Terrebonne, le Centre collégial de Mont-Laurier (cégep de Saint-Jérôme) et le cégep de Sorel-Tracy.

Parmi ceux-ci, sept ont fait l'objet d'ajouts ou de fermetures de programmes. La lecture du tableau 16 permet de le constater.

3.3.5 LA RÉPONSE AUX BESOINS PARTICULIERS (VOLET 2)

Ensuite, pour cet aspect, nous avons vérifié si des réponses avaient été données aux besoins particuliers (volet 2). Pendant la période évaluée, soit de 2000-2001 à 2004-2005, bon nombre de besoins particuliers ont été indiqués par les cégeps et, dans le but de les financer, des demandes de subventions ont été présentées au Ministère. Pour certaines années, jusqu'à 14 cégeps bénéficiaires ont pu être dénombrés.

Les sommes totales accordées se sont maintenues autour de 1 M\$ par année, sauf pour 2002-2003 où la somme de 265 000 \$ a été répartie entre deux cégeps seulement, et pour 2004-2005, année pendant laquelle la dépense a été de 519 000 \$.

Les principaux besoins particuliers comblés touchaient les thèmes suivants : soutien à des programmes, transport et hébergement des élèves, vidéoformation et indemnités de retraite ou de mise en disponibilité.

Cependant, en région, selon les répondants rattachés aux cégeps, les mesures relatives au transport auraient eu un plus grand impact positif sur le recrutement si elles avaient été connues par les cégeps au moins un an et demi avant la mise en application. On aurait pu en tenir compte dans le matériel d'information et de promotion et obtenir les effets escomptés sur le recrutement de nouvelles populations scolaires.

3.3.6 LE SOUTIEN AUX PROGRAMMES DE FORMATION TECHNIQUE EN DIFFICULTÉ (VOLET 3)

Ensuite, puisqu'un des volets, soit le volet 3, visait spécifiquement les programmes techniques en difficulté, il fallait vérifier si ces programmes avaient été soutenus par les mesures. Le tableau 17 présente la liste des programmes techniques qui ont été soutenus.

Tableau 17**Liste des programmes d'études qui ont bénéficié des mesures de l'annexe F138**

Programme d'études	Code de programme
Techniques d'hygiène dentaire	111.A0
Techniques de diététique	120.01
Technologie de radio-oncologie	142.C0
Techniques d'écologie appliquée	145.01
Gestion et exploitation d'entreprise agricole	152.A0
Technologie de la production horticole et de l'environnement	153.B0
Paysage et commercialisation en horticulture ornementale	153.C0
Technologie de la transformation des aliments	154.A0
Technologie de la transformation des produits forestiers	190.A0
Technologie forestière	190.B0
Techniques de laboratoire	210.A0
Techniques de génie chimique	210.02
Technologie du génie civil	221.02
Technologie de la mécanique du bâtiment	221.03-C0
Technologie de l'estimation et de l'évaluation en bâtiment	221.DO-04
Techniques d'aménagement et d'urbanisme	222.A0
Technologie de la géomatique	230.A0
Techniques d'aquaculture	231.A0-04
Transformation des produits de la mer	231.03
Techniques du meuble et d'ébénisterie	233.B0
Technologie du génie industriel	235.01
Techniques de production manufacturière	235.A0
Technologie de maintenance industrielle	241-05-D0
Techniques de génie mécanique	241.A0
Techniques de transformation des matières plastiques	241.12
Technologie de l'électronique industrielle	243.06
Technologie de l'électronique	243.11
Technologie de systèmes ordinés	243.15
Technologie de conception électronique	243.16
Technologie des matières textiles	251.A0
Technologie de la production textile	251.B0
Assainissement de l'eau	260.A0
Environnement, hygiène et sécurité au travail	260.B0
Géologie appliquée	271.01
Exploitation	271.02
Minéralurgie	271.03
Techniques d'éducation spécialisée	351.A0
Techniques de recherche sociale	384.A0
Techniques de la documentation	393.A0
Techniques de la logistique du transport	410.A0
Techniques de comptabilité et de gestion	410.B0
Conseil en assurances et en services financiers	410.C0
Archives médicales	411.A0
Techniques de bureautique	412.A0
Techniques de tourisme	414.A0
Techniques de l'informatique	420.A0
Théâtre-production	561.A0
Design de présentation	570.02
Gestion de la production du vêtement	571.B0
Techniques de gestion de l'imprimerie	581.08

Une centaine de programmes d'études autorisés ont bénéficié d'un soutien financier afin de permettre aux cégeps de maintenir l'offre de formation. De plus, selon un responsable au MELS, de façon générale l'offre de formation est en équilibre avec les besoins du marché du travail bien que, dans certains programmes, on éprouve des difficultés à attirer des élèves, et ce, parfois dans des secteurs où existe une pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

Le volet 3 a une autre composante. Il s'agit d'une somme de 5 000 \$ accordée pour les programmes qui ont besoin de promotion dans le but d'augmenter l'effectif. Le tableau 18 fait état des sommes accordées de 2000-2001 à 2004-2005 et du nombre de cégeps bénéficiaires.

Tableau 18

Sommes accordées pour la promotion de 2000-2001 à 2004-2005

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Sommes accordées (\$)	0	5 000	455 000	500 000	475 000
Nombre de cégeps	0	1	34	38	36

Source : MELS, DGFE, DPBF.

3.3.7 LES RESSOURCES CONSENTIES POUR CONSOLIDER L'OFFRE DE FORMATION (VOLET 4)

Les paragraphes suivants présentent la nature des moyens mis en place pour consolider l'offre de formation et les sommes accordées à cette fin.

Un autre indicateur servait à vérifier les moyens utilisés pour consolider l'offre de formation (volet 4). Les principaux moyens utilisés ont permis de couvrir des frais liés à la convention collective du personnel enseignant, comme des indemnités de départ ou le paiement d'avantages sociaux au personnel enseignant mis en disponibilité à la suite de fermetures de programmes.

Au cours de la période s'étendant de 2000-2001 à 2004-2005, 28 allocations ont été destinées à consolider l'offre de formation. Leur coût s'est élevé à 2 237 060 \$ et elles représentaient 3,6 % du total des allocations visant à atténuer les effets de la baisse de l'effectif scolaire dans les cégeps.

Ce type d'allocations a été introduit en 2002-2003 et, cette année-là, les 11 allocations destinées à consolider l'offre de formation ont atteint la somme de 811 567 \$. En 2003-2004, les 9 allocations attribuées en vertu de cette mesure se sont chiffrées à 776 207 \$ et, en 2004-2005, les 4 allocations attribuées se sont chiffrées à 227 286 \$. En 2004-2005, par rapport à 2002-2003, la somme des allocations destinées à consolider l'offre de formation a diminué de 65,8 %.

3.3.8 LA SATISFACTION DES RESPONSABLES DES CÉGEPS

Finalement, il fallait vérifier la satisfaction générale des responsables des mesures dans les cégeps face à l'intervention gouvernementale.

Pour ce qui est des contacts avec les gens du MELS, le tableau 19 montre qu'en majorité, les répondants affirment être satisfaits de la manière dont ils ont obtenu réponses à leurs questions. On dit que le soutien des gens du MELS a été apprécié et qu'il a permis de régler efficacement certaines situations. On rapporte aussi une excellente collaboration et de la compréhension de la part des gens du MELS. Certaines personnes disent ne pas avoir eu de contacts puisqu'elles appliquent les annexes de la manière prévue.

Tableau 19

Satisfaction des répondants au regard des mesures mises en place (N=34)

	Tout à fait		En partie		Non	
	N	%	N	%	N	%
Est-ce que les contacts avec le MELS pour la gestion des mesures ont été satisfaisants ?	28	82	6	18	—	—
Trouvez-vous que les délais pour le versement des subventions ou pour la confirmation de votre admissibilité sont raisonnables ?	19	56	12	35	3	9

EN SOMME, EN CE QUI CONCERNE L'EFFICACITÉ, IL FAUT RETENIR LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

Les volets 1 et 3 constituent la partie la plus importante des mesures depuis 2002-2003. Ces deux volets représentent 93 % de la somme totale des subventions accordées en 2004-2005.

Des facteurs autres que la baisse d'effectif peuvent influencer sur les sommes accordées. Par exemple, on peut mentionner le nombre de cégeps dans une région et les sommes accordées pour maintenir des programmes techniques en difficulté dans des établissements d'enseignement qui ne sont pas affectés par des baisses de populations dans tous les programmes du cégep, mais par une baisse d'élèves dans des programmes particuliers.

Ces données permettent de constater que le rapport entre les sommes versées en allocations et en dépenses de fonctionnement des cégeps, étudiés individuellement ou regroupés par régions, était variable, mais souvent assez important.

La plupart des établissements d'enseignement où des programmes ont été ajoutés ou fermés étaient de taille restreinte. Leur effectif variait entre 2 000 et 2 500 élèves. De plus, ces établissements ont pu maintenir une offre minimale de formation de manière à poursuivre leur mission d'enseignement supérieur.

Nous constatons que les demandes de subventions pour des besoins particuliers, présentées au Ministère par les cégeps, ont obtenu une réponse favorable.

La plupart des répondants sont satisfaits des délais exigés pour le versement des subventions en général et pour la confirmation de l'admissibilité au volet 3.

Il semble que les objectifs spécifiques aient été atteints pour chacun des volets compte tenu des résultats précédents. L'objectif ultime qui était de soutenir financièrement les cégeps ayant subi des baisses d'effectif scolaire et de maintenir une offre de formation adéquate dans toutes les régions du Québec a été atteint, selon ce qui est ressorti de l'évaluation.

3.4 EFFETS DES MESURES

L'évaluation des effets a pour but de juger des résultats sur l'effectif ou sur la situation ciblée. Elle vise également à estimer les conséquences non prévues par l'application du programme.

La perception des répondants rattachés aux cégeps quant aux effets des mesures a été vérifiée à l'aide de deux questions présentées dans le tableau 20. Nous observons que, sur 33 personnes, 28 ont répondu que les mesures ont permis d'atténuer, totalement ou en partie, les effets de la baisse de l'effectif scolaire dans leur établissement d'enseignement. Le même nombre de personnes affirme que les mesures ont permis de maintenir, totalement ou en partie, l'accessibilité à des programmes de formation répondant aux besoins des personnes de la collectivité.

Tableau 20

Effets perçus par les répondants selon différents énoncés (N=33)

	Tout à fait		En partie		Non	
	N	%	N	%	N	%
Diriez-vous que l'ensemble des mesures a permis d'atténuer les effets de la baisse de l'effectif scolaire dans votre établissement ?	15	46	13	39	4	15
Diriez-vous que les mesures ont permis d'assurer dans votre région, l'accessibilité à des programmes de formation répondant aux besoins des personnes de votre collectivité ?	19	58	9	27	5	15

Les répondants ont aussi fait les commentaires suivants sur certaines contraintes qui ont pu nuire à l'efficacité des mesures. D'abord, on note un certain désintéressement de l'effectif face aux programmes à caractère scientifique et ses effets néfastes sur les inscriptions aux programmes techniques liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC). On note aussi le peu d'intérêt des filles et une baisse marquée de l'intérêt des garçons pour les programmes techniques lourds. Le choix de programmes fait par les élèves dépend de facteurs économiques. Par exemple, une baisse d'inscriptions dans les programmes suivants est notée : bois, textile, aéronautique, mines et plastiques. Il est aussi mentionné que les conditions d'admission à certains programmes techniques sont trop sévères. Dans une région, la baisse démographique est, en partie, compensée par l'arrivée de nouvelles populations scolaires venant des écoles secondaires des villes avoisinantes.

Parmi les réponses obtenues relativement aux facteurs externes, les seuls dont mention est faite sont ceux qui ont été nuisibles à l'efficacité. Voici les facteurs énumérés : le non-respect des devis scolaires, l'ignorance des répercussions de la baisse des PES pondérées, la multiplication des autorisations accordées à d'autres cégeps pour des programmes existants, l'accent mis sur les régions en difficulté et l'impact de tous ces facteurs sur les régions en développement.

Les effets réels des mesures sur la baisse de l'effectif scolaire sont difficilement mesurables. Le principal obstacle est le manque d'indicateurs de suivi. Lorsque les mesures ont été mises en place, il aurait fallu prévoir des indicateurs pour suivre les effets des mesures. Des indicateurs financiers, comme le manque à gagner résultant de la baisse d'effectif et son impact sur la baisse des sommes consenties pour la mise en place des services aux élèves, auraient permis de quantifier les effets négatifs de la décroissance. Par contre, un indicateur sur l'évolution de l'effectif par programme technique ayant reçu des subventions aurait permis de voir les effets positifs sur l'offre de formation en région.

Le tableau 21 présente quelques données pour trois cégeps choisis en fonction de l'importance des sommes accordées par l'entremise des volets 1 et 3. Ces cégeps ont aussi subi des baisses importantes de populations scolaires par rapport à leur effectif de référence. Les deux premiers, le cégep de Saint-Laurent et le cégep de Baie-Comeau, ont retiré des programmes techniques et en ont ajouté un autre, alors que le troisième, le cégep de la région de l'Amiante, n'a pas modifié son offre de formation.

Pour les deux cégeps qui ont fait des actions concrètes, soit l'ajout de programmes demandés par les besoins de main-d'œuvre de l'industrie locale ou le retrait de programmes techniques en difficulté, la baisse d'effectif semble stabilisée. Pour le cégep de Saint-Laurent, un déplacement de l'effectif du secteur technique vers le secteur préuniversitaire est remarqué, depuis la fermeture des programmes en difficulté, en 2003-2004. L'effectif total est en croissance entre 2001 et 2004. Pour le cégep de Baie-Comeau, une remontée de la population scolaire du secteur technique est observée, probablement en rapport avec l'ajout d'un programme technique requis par une industrie de la région.

Pour le cégep de la région de l'Amiante, nous observons que, même si des sommes importantes ont été accordées pour le soutien des programmes techniques en difficulté, l'effectif total du cégep continue à décroître, malgré une croissance de 4,1 % pour le secteur préuniversitaire. La chute d'effectif de 11,8 % pour le secteur technique est assez importante et vient annuler l'effet de croissance de l'autre secteur. Il faut aussi noter que ce cégep s'était classé au premier rang pour la proportion des allocations par rapport aux dépenses de fonctionnement. Le ratio était de 5,1 %.

Toutefois l'analyse précédente est incomplète. La présence d'indicateurs de suivi aurait permis d'approfondir l'effet des mesures. L'évolution de la population scolaire dans les cégeps, par rapport à l'évolution de la population locale, aurait peut-être permis de faire des liens avec le contexte démographique de la région. On aurait pu aussi mettre cet indicateur en lien avec le taux de chômage régional. Le contexte économique de la région où le cégep est situé a aussi une importance et ne peut être analysé en profondeur dans la présente évaluation.

Tableau 21**Comparaison de la somme des subventions par cégep et par volet, de 2002-2003 à 2004-2005**

	2002-2003				2003-2004				2004-2005			
	v1*	v2	v3	v4	v1	v2	v3	v4	v1	v2	v3	v4
Cégep de Saint-Laurent Subventions en M\$	0,7	0	0,3	0	0,6	0	0,04	0,3**	0,5	0	0	0,01
Variation d'effectif 04/01	04/01 4,0 % (pré-u. 7,0 % et techn. -3,4 %) Effectif de référence -29,6 %											
Variation de population 15-19												
Montréal 04/01	-3,1 %											
Cégep de Baie-Comeau Subventions en M\$	0,2	0	0,2	0,07	0,2	0,02	0,3	0	0,2	0,05	0,3***	0,1
Variation d'effectif 04/01	1,9 % (pré-u.-12,9 % et techn. 3,0 %) Effectif de référence -33,0 %											
Variation de population 15-19												
Côte-Nord 04/01	-8,5 %											
Cégep de la région de l'Amiante Subventions en M\$	0,3	0	0,4	0	0,3	0,01	0,4	0	0,3	0,01	0,4	0
Variation d'effectif 04/01	04/01 -3,9 % (pré-u. 4,1 % techn. -11,8 %) Effectif de référence — 36,5 %											
Variation de population 15-19												
Chaudière-Appalaches 04/01	-7,4 %											

*: Le volet 1 n'inclut pas l'allocation fixe

**: Fermeture de 3 programmes techniques en 2003-2004, Techn. bureautique, techn. de comptabilité et de gestion et techn. de l'informatique

***: Fermeture du programme de technique de l'électronique et ajout du programme technique de l'électronique industrielle en 2004-2005
Sources: MELS, SIPEEC, version été 2005, Institut de la statistique du Québec, La situation démographique au Québec, Bilan 2005**EN SOMME, POUR LES EFFETS,
IL FAUT RETENIR LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :**

En regardant les exemples choisis, les effets des mesures sur la baisse d'effectif semblent positifs. Toutefois, l'absence d'indicateurs de suivi plus précis sur l'évolution de certains postes budgétaires et sur l'évolution des populations scolaires en lien avec d'autres variables économiques et financières ne nous permet pas d'en avoir une certitude complète.

3.5 MISE AU POINT SUR LES CENTRES COLLÉGIAUX DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

Le volet 5, les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT), n'a pas été examiné puisqu'une évaluation avait déjà été faite en 2005 par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (MDERR).

«Globalement, les centres collégiaux de transfert de technologie ont obtenu des résultats correspondant aux attentes du gouvernement du Québec, plus particulièrement à celles du MEQ et du MDERR, les deux ministères responsables des programmes de soutien aux centres. Pour plusieurs critères évalués, les résultats obtenus dépassent les attentes des deux ministères, notamment en matière d'autofinancement et d'impacts sur l'innovation des entreprises clientes».

À la suite de l'évaluation du dispositif des CCTT, il a été établi que les résultats obtenus correspondent généralement aux attentes du gouvernement du Québec. Aussi, voici ce qui a été observé quant à l'efficacité et aux conséquences du dispositif :

- augmentation de la demande et portée d'activités régionales et provinciales ;
- taux moyen d'autofinancement pour 1999-2003 se situant autour de 74,2 % ;
- peu de risques de concurrence ou de duplication avec le privé et d'autres organismes ;
- recrutement de personnel scientifique et technique, ainsi qu'amélioration et acquisition de l'équipement et des infrastructures en recherche ;
- satisfaction des entreprises clientes et soutien adéquat de celles-ci lors de projets ;
- développement et maintien d'un réseau appréciable de partenaires des CCTT ;
- amélioration de la capacité et des probabilités d'innovation des entreprises clientes et de leurs produits ;
- retombées appréciables sur l'enseignement au collégial et sur le plan socioéconomique régional et provincial.

Quant à l'intervention du gouvernement, les CCTT comblent deux besoins : contribuer au développement de l'innovation des entreprises québécoises et contribuer à l'amélioration de la formation technique collégiale. Les services des CCTT sont en demande croissante : ils possèdent une expertise sur le terrain et une capacité à se déployer rapidement, sans compter qu'ils s'adaptent à la problématique de leur client lorsqu'ils interviennent. Le réseau des CCTT a également contribué au développement de l'économie régionale. De plus, les CCTT représentent un instrument d'intervention adapté aux objectifs du gouvernement du Québec, notamment par le transfert technologique. Finalement, le MELS et le MDERR considèrent que les CCTT sont les seuls organismes capables de remplir la mission confiée par le gouvernement du Québec au moyen de la portée et de l'envergure de leurs recherches. Aussi, les risques de concurrence avec les firmes d'ingénieurs sont-ils très limités en raison de l'expertise et de l'équipement dont disposent les CCTT. Au regard des critères évalués, il paraît difficile de remettre en cause la pertinence de l'intervention du gouvernement du Québec et de son soutien aux centres collégiaux de transfert de technologie.

En ce qui concerne les orientations futures des CCTT, il y aurait quelques améliorations à apporter au dispositif, telles que mettre en œuvre une table de concertation pour le partenariat entre les CCTT actifs dans le secteur de la productique, soutenir davantage l'intégration dans les opérations de l'entreprise du savoir et du savoir-faire transférés, améliorer et développer les partenariats des CCTT avec le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) et les centres de liaison et de transfert (CLT) et, enfin, se servir des résultats obtenus par le dispositif comme indicateurs d'objectifs à atteindre pour les CCTT en difficulté. Finalement, certains points du dispositif méritent une attention particulière de la part du MELS et du MDERR : les CCTT n'ont aucune source ou modalité d'encouragement pour souligner leur excellence, il leur est difficile d'obtenir du financement auprès des fonds de subvention ou des programmes gouvernementaux de soutien à la recherche et enfin, l'investissement annuel du gouvernement du Québec dans le réseau des CCTT demeure modeste.

CONCLUSION

L'évaluation des *Mesures visant à atténuer les effets de la baisse d'effectif scolaire dans le réseau collégial public* portait sur l'étude de la mise en place, de la pertinence, de l'efficacité et des effets des mesures en cause. L'objectif visait à mettre à la disposition des gestionnaires les outils nécessaires à la prise de décision dans ce dossier, quant à l'amélioration, la poursuite ou la réorientation de ces mesures.

À la lumière des points à retenir en ce qui concerne chacun des aspects, voici les principales conclusions de l'évaluation. D'abord, en ce qui concerne la mise en place des mesures, l'évaluation a révélé qu'elle a été menée à terme, tel qu'il avait été prévu, et que les cégeps ciblés en avaient bénéficié selon les modalités d'attribution établies.

Ensuite, au sujet de la pertinence, l'évaluation a permis d'établir que les mesures étaient toujours pertinentes même si l'on prévoit, jusqu'en 2009, une période de stabilité ou, plus précisément, de faible croissance de l'effectif étudiant. Il faut, cependant, actualiser certains paramètres de manière à ce que les mesures répondent, le mieux possible, aux besoins des cégeps qui subiront d'autres périodes de décroissance ou de ceux qui veulent consolider les acquis des dernières années.

L'efficacité des mesures se traduit, entre autres, par l'importance des sommes accordées. Les volets 1 et 3 des mesures ont totalisé 17,1 M\$, soit 93,0 % de la somme pour l'ensemble des mesures. Celles-ci ont donc permis de stabiliser la situation financière des cégeps dont l'effectif était en décroissance. Les mesures ont permis d'assurer une offre de cours minimale dans toutes les régions du Québec. À moyen terme, il faudra que les cégeps en lien avec le Ministère trouvent des moyens pour consolider les acquis et prévoir des solutions de rechange pour l'avenir.

Selon les perceptions de la majorité des responsables des mesures dans les cégeps et des responsables au MELS, nous pouvons dire que les mesures ont eu des effets positifs, assez importants pour contrebalancer les effets négatifs de la baisse d'effectif, et que, dans toutes les régions du Québec, elles ont contribué à maintenir une offre de formation de qualité. Finalement, les effets n'ont pu être mesurés précisément puisque aucun indicateur de suivi plus précis sur l'évolution de certains postes budgétaires et sur l'évolution des populations en lien avec d'autres variables économiques n'avait été prévu lors de la mise en place des mesures.

www.mels.gouv.qc.ca